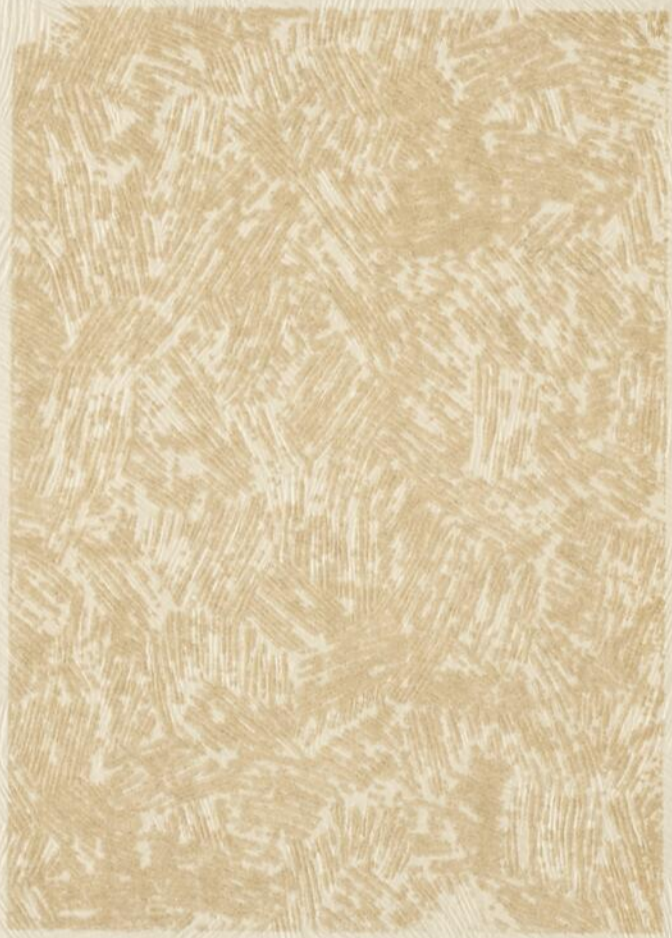


OFF

A38A1

A29/154

38A  
29/1  
4A



38 A1  
29/15

139

Province de Québec

---

**R** A P P O R T

du

1) Comité d'étude

de

L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

au

Ministre de l'Agriculture et de la Colonisation

l'honorable Alcide Courcy

---

3/ Mars 1963



A38A1  
A29/154  
Ex. A

ARRETE MINISTERIEL

Chambre du Conseil Exécutif

Numéro 1942

Québec, le 15 novembre 1962

Présent:

Le lieutenant-gouverneur en conseil

CONCERNANT la nomination d'un comité d'information scientifique et technique.

-----

Attendu que les nouvelles structures administratives du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation prévoient l'expansion de l'actuelle division de l'information scientifique et technique;

Attendu que le ministère a passé une entente avec l'Union Catholique des Cultivateurs et le Collège Macdonald relativement à l'utilisation de quatre pages dans chaque numéro de La Terre de Chez Nous et d'un certain nombre de pages dans le Macdonald Farm Journal pour fins de publicité éducative;

Attendu qu'après deux années d'expérience, il serait bon que l'on inventorie les résultats de ce type de publicité et que l'on définisse l'orientation à donner en ce qui a trait à toute l'information scientifique et technique au ministère.

Il est ordonné sur la proposition du ministre de l'Agriculture et de la Colonisation:

Liste des membres du Comité

1- Qu'un Comité soit formé de sept membres: un représentant de la radio et de la télévision; un représentant de l'Association canadienne des rédacteurs agricoles de langue française (ACRA); un représentant des hebdomadaires agricoles; un représentant des périodiques agricoles; un représentant de la Faculté francophone d'agriculture; un représentant de la Faculté anglophone d'agriculture; un représentant du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation de la province de Québec;

2- Que ce Comité procède avec diligence dès sa formation et fasse rapport au ministre de l'Agriculture et de la Colonisation le ou avant le 31 mars 1963 et lui remette en même temps toute la documentation recueillie au cours de son enquête.

Jacques Prémont,  
Greffier Adjoint du Conseil Exécutif.

---

A été nommé secrétaire du Comité:  
M. Jean-Baptiste Roy, publiciste,  
service de l'Information et des Recherches,  
ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

MESSAGE DE PRESENTATION

Liste des membres du Comité

En vertu et pour les fins de l'arrêté ministériel  
no 1942, adopté par le Conseil exécutif de la pro-  
vince de Québec le 15 novembre 1962, les personnes  
suivantes ont été nommées membres du Comité d'in-  
formation scientifique et technique.

MM. Bertrand Forest, chef du service de l'Information et  
des Recherches, représentant du ministère  
de l'Agriculture et de la Colonisation,  
président du Comité;

Armand Bérubé, directeur de la radio-télévision française  
à la Société Radio-Canada, représentant  
de la radio et de la télévision;

Alphonse Lapointe, publicitaire-conseil, représentant de  
l'Association canadienne des rédacteurs  
agricoles de langue française;

Paul-Henri Lavoie, directeur de La Terre de Chez Nous,  
représentant des hebdomadaires agricoles;

Moïse Cossette, rédacteur au Bulletin des Agriculteurs,  
représentant des périodiques agricoles;

Léopold Bourque, professeur à la Faculté d'agriculture de  
l'Université Laval, représentant de la  
Faculté francophone d'agriculture;

Mark W. Waldron, directeur de l'Extension au Collège Mac-  
donald, représentant de la Faculté anglo-  
phone d'agriculture.

A été nommé secrétaire du Comité:

M. Jean-Baptiste Roy, publiciste,  
service de l'Information et des Recherches,  
ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

Le Comité d'Information  
scientifique et technique

Le secrétaire,

MESSAGE DE PRESENTATION

INTRODUCTION  
au

ministre de l'Agriculture et de la Colonisation

l'honorable Alcide Coury, agronome

Monsieur le ministre,

Les membres du Comité d'étude de l'information scientifique et technique ont l'honneur de vous soumettre leur rapport.

Ce document expose en une dizaine de chapitres les problèmes principaux et quelques éléments de solution concernant l'orientation à donner à l'information scientifique et technique. Il contient aussi un essai de l'appréciation de la valeur de l'information publiée par votre ministère dans La Terre de Chez Nous et le Macdonald Farm Journal.

Ce rapport est essentiellement le fruit des échanges de vues des membres du Comité au cours de leurs réunions, de l'étude des mémoires qui leur ont été soumis, des audiences qu'ils ont accordées et des visites qu'ils ont faites.

Chacun des membres du Comité représentait comme il convenait, des intérêts variés, quelquefois divergents. Mais le souci constant du bien commun permet de soumettre les présentes suggestions et recommandations.

Au terme de son mandat, monsieur le ministre, le Comité vous remercie de la confiance que vous lui avez manifestée et vous assure de son entière collaboration dans l'avenir.

Le Comité d'Information  
scientifique et technique.

Le secrétaire,  
Jean-Baptiste Roy, agronome.

## INTRODUCTION

Quelques notes dominantes caractérisent les études du Comité et les recommandations qui en découlent.

L'intégration des sources d'information, la formation du personnel, l'adaptation de la matière et du matériel, le recours aux moyens audio-visuels assurant une plus large diffusion sur le plan de la province, de la région et de la localité, sont les points principaux recommandés par le Comité pour orienter le service de l'Information réorganisé.

Le Comité, mesurant l'ampleur de sa tâche et la brièveté du temps disponible, s'est mis à l'oeuvre dès que possible après la désignation de ses membres.

### Méthodes de travail

Le Comité a tenu 5 réunions plénières de délibérations d'une journée entière, en sus de deux réunions de sous-comités, aux temps et lieux suivants:

En 1962, le 20 décembre, à Québec.

En 1963, les 30 janvier, 6 et 27 février et 20 mars, à Québec également.

Les 16 janvier et 13 février, à Montréal.

Trois membres du sous-comité de la presse, de la radio et de la télévision se sont rendus à Burlington, Vermont, Etats-Unis, le 10 janvier 1963, pour s'enquérir de l'organisation et du fonctionnement du service de l'Information agricole de l'Université de cet état. Le sous-comité de la bibliothèque, de l'édition et du matériel audio-visuel a visité la bibliothèque de la Faculté de génie forestier de l'Université Laval, le 20 janvier 1963, et celle du ministère de l'Agriculture et de la

Colonisation, le 24 du même mois.

Au cours de leurs visites et dans les intervalles de leurs réunions, les membres ont eu plusieurs consultations avec des personnes versées dans les questions intéressant les études du Comité. Celui-ci a accordé quelques audiences et a reçu une dizaine de mémoires et communications de personnes et d'institutions. De plus il a recueilli et analysé une abondante documentation.

#### Interprétation des objectifs

D'après l'arrêté ministériel, le Comité était chargé:

- 1- d'inventorier les résultats de l'information publiée depuis près de deux ans, par le ministère, dans La Terre de Chez Nous et le Macdonald Farm Journal;
- 2- de définir l'orientation à donner en ce qui a trait à toute l'information scientifique et technique.

Dans la poursuite de ses objectifs, le Comité, dès sa mise à l'oeuvre, a présupposé la décision de la direction du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, de dissocier la Recherche de l'Information pour en faire deux services distincts. Il a approuvé à l'unanimité cette décision. C'est dans le contexte d'un service affecté uniquement à l'information scientifique et technique que le Comité a considéré sa mission.

Le présent rapport porte principalement sur l'organisation, le fonctionnement et l'orientation de ce que devrait être, dans l'esprit du Comité, un service de l'Information efficace au ministère de l'Agriculture et de la Colonisation du Québec. Il touche

de façon moins définie à l'inventaire des résultats de l'information publiée dans La Terre de Chez Nous et le Macdonald Farm Journal, parce que le Comité ne disposait ni des moyens ni du temps requis pour étudier à fond cette question.

Aux points de vue structures, délimitation des tâches et utilisation des moyens de diffusion, le Comité n'a pas cru devoir aller au delà des principes généraux. Il ne lui a pas semblé utile de poursuivre en profondeur ses études sur ces points, sans connaître les opinions du directeur éventuel de l'Information réorganisée qui aura charge d'exécution. Toutefois, le Comité demeure à la disposition de la direction de l'Agriculture et de la Colonisation pour continuer, si tel est son désir, son travail en collaboration avec le directeur désigné.

L'ordonnance du rapport découle moins du plan de travail du Comité et des circonstances qui ont entouré l'exécution de son mandat, que du désir d'une présentation ordonnée.

Le Comité offre ses remerciements à toutes les personnes, institutions et organismes qui lui ont généreusement prêté leur concours. Il tient à remercier spécialement le personnel du service de l'Information et des Recherches qui a grandement facilité le travail du secrétariat.

Le Comité d'étude de l'information scientifique et technique.

Première partie

CONSIDERATIONS GENERALES

Chapitre 1 - L'information agricole

Dès le début de ses travaux, le Comité a inventorié les éléments du problème dont on lui avait confié l'étude. Ce travail devait l'inciter à condenser, dans une définition, les nombreuses implications que comporte l'information agricole dans un service d'Etat bien organisé. C'est pour obéir au même impératif qu'il a cru devoir, dès l'origine, différencier information de publicité, deux mots dont on a souvent tendance à confondre le sens.

Après avoir colligé les données du problème et s'être entendu sur les termes, le Comité a recherché quels devraient être les buts d'une information bien dirigée. Une fois en connaissance des objectifs, il a considéré l'importance de l'information dans le contexte de l'agriculture actuelle. Voici ses vues sur telles questions.

A- Recherche de définitions

Qu'est-ce que l'information?

Dans un service d'Etat, l'INFORMATION AGRICOLE est l'oeuvre d'un personnel spécialisé, chargé de découvrir les renseignements utiles, puis de les adapter, les diffuser avec un maximum d'efficacité par l'intermédiaire des organes de communication écrits, parlés ou visuels, dans le but de renseigner les cultivateurs et d'informer le public.

Cette définition est assez complète car elle couvre les principaux éléments d'un service fonctionnel: planification des moyens, intégration des sources, spécialisation du personnel, adaptation de la matière, efficacité de la diffusion suivant les divers organes d'information. Ce sont du moins les jalons que le Comité a posés, au cours de ses études, pour réaliser son principal objectif: orientation à donner à l'information scientifique et technique.

Il reste tout de même qu'une structure érigée sur ces bases ne pouvait s'édifier harmonieusement, à moins que ne soit admise la différence de principe et de fait qui existe entre information et réclame commerciale. L'information a pour but la transmission d'idées ou de connaissances susceptibles de procurer un bien au public visé, sans qu'on espère retirer directement de cette diffusion des avantages commerciaux. La publicité, elle, éveille plutôt l'idée d'annonce et de réclame.

Le ministère de l'Agriculture du Québec a tenu compte de cette différence et, voilà déjà une vingtaine d'années, pour éviter toute confusion, il transformait son bureau de la Publicité en service de l'Information à laquelle il joignait la Recherche, sans doute pour souligner les relations étroites qui doivent exister entre ces deux activités.

D'une façon générale, la publicité est un acte plutôt commercial et sa diffusion suppose une rémunération. Particulièrement dans le cas d'une institution publique, un gouvernement par exemple, elle ne devrait être qu'un complément à l'information. Celle-ci, à cause de son essence même qui en

fait l'indispensable aliment des moyens de communication de masse, se conçoit généralement sans rétribution spéciale. Néanmoins il est admissible que pour des fins déterminées, on consente à verser une compensation pour s'assurer l'utilisation de services jugés indispensables.

B- Buts de l'information

Dans un service d'Etat, l'information doit avoir pour objectifs:

- 1- de mettre à la disposition de tous les cultivateurs, toutes les informations et les connaissances dont ils ont besoin dans l'exploitation rationnelle de leur ferme et l'amélioration de leur condition.
- 2- de rendre le grand public conscient de l'intérêt que représente pour lui l'agriculture.

Dans l'énumération de ces objectifs, le Comité a tenu à préciser que "l'amélioration des conditions économiques des cultivateurs" devait être l'un des buts précis de l'information. Il a voulu ainsi souligner l'importance qu'il attache à cet aspect du problème agricole. En effet, dans le passé, le cultivateur a été assez bien informé des techniques de production. Pour répondre pleinement aux exigences actuelles et à celles qui prévaudront probablement demain, l'information agricole d'Etat devra mieux couvrir l'aspect écologique et économique.

Le Comité note que grandissent sans cesse chez les cultivateurs les besoins de renseignements sur l'état des marchés et leurs tendances, sur l'orientation de la production et les meilleures façons de profiter des ressources disponibles, sur les moyens les plus efficaces de diminuer le coût de production, sur l'intégration de l'agriculture à l'économie générale. Bref, si l'on veut que le cultivateur du Québec soit un compétiteur sérieux pour ses concurrents, il faudra de mieux en mieux l'informer sur tous les problèmes qui l'assaillent.

Concurremment à cet objectif, l'information devra encourager de plus en plus la vente des produits agricoles du Québec et assumer, dans ce domaine, plus de responsabilités que par le passé afin de contribuer davantage à faire connaître tels produits aux consommateurs.

La multitude des besoins à satisfaire dans la production et la vente, de même que l'intégration de l'agriculture dans le complexe économique, social et politique commandent que l'information poursuive intensément les objectifs que lui propose le Comité. A cette fin, le service qui en a charge doit considérer tous les organes d'information comme autant de moyens de s'acquitter de ses responsabilités avec une efficacité maxima.

#### C- Importance de l'information

En proposant les objectifs ci-dessus, le Comité a tenu compte de l'importance sans cesse grandissante de l'information au niveau du public en général, au niveau des cultivateurs, au niveau des agronomes.

a) Au niveau du public

L'information d'Etat est un des moyens les plus sûrs pour vulgariser une politique agricole logique et réaliste, et en faire saisir toute la signification par un public qui tend, malheureusement, à évaluer l'importance de l'agriculture qu'en ne tenant compte de la proportion de la population qui en vit.

b) Au niveau des cultivateurs

L'information est un des moyens à mettre pleinement en oeuvre pour mieux renseigner la classe agricole et pour ouvrir, chez elle, des avenues à la vulgarisation et à l'extension agromomiques.

c) Au niveau des agronomes

En canalisant les renseignements d'origines diverses, l'information d'Etat est généralement pour les agronomes-vulgarisateurs, la source de renouvellement et de perfectionnement la plus rapidement accessible.

Chapitre 2 - Les rédacteurs de l'Information

Pour atteindre ses fins particulières, l'information doit être rédigée par des vulgarisateurs spécialisés, bien préparés à leur tâche. Dans un service d'Etat, tout comme dans une entreprise privée, les structures les plus fonctionnelles, de même que les sources de renseignements les plus fécondes, ne satisferont pleinement les exigences des organes de diffusion, que si l'information est préparée par des rédacteurs compétents.

## A- Formation

Quelle que soit la richesse de l'information en agriculture, sa valeur pratique pour le public est conditionnée par son adaptation. Pour que la science et la technique agricoles, la nouvelle et le commentaire constituant la matière de l'information soient acceptés pour diffusion, ils doivent être mis à la portée du public auquel ils sont destinés. C'est le rôle difficile des rédacteurs attachés à un service d'information. Cette tâche comporte un élément humain et elle requiert surtout chez celui qui l'exerce une formation et des aptitudes particulières.

Le rédacteur à l'emploi d'un service d'information doit avant tout être un vulgarisateur. Dans l'exécution de son travail, il fait davantage appel aux ressources de l'art de la vulgarisation des idées qu'à celles de la science agricole qui d'ailleurs lui est communiquée par les scientifiques.

Le vulgarisateur que doit être l'informateur agricole de carrière est celui qui répand, par la plume, la connaissance d'un fait - production, technique, expérimentation, recherche, etc.- en le mettant à la portée du public auquel il s'adresse. Son écrit trouvera une audience d'autant plus large qu'il sera simple, clair et précis.

L'expérience seule ne permet que difficilement au vulgarisateur d'acquérir les aptitudes requises pour exceller dans son travail. Mieux vaut qu'il ait reçu au préalable une formation spéciale. L'Etat doit donc se convaincre que le journalisme agricole est une profession qui ne peut se pratiquer sans préparation particulière.

A l'avenir, les rédacteurs du service de l'Information devraient avoir passé par une école de journalisme ou avoir suivi des cours à une chaire de journalisme agricole. Ce voeu sera sans doute réalisable dans un avenir prochain, grâce aux espoirs que font naître des projets récemment annoncés par la Faculté francophone d'agriculture et l'Université Laval.

Quant aux rédacteurs qui oeuvrent présentement, ils tireraient certainement avantage de cours spéciaux si la direction du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation leur donnait l'occasion d'en suivre. Tous auraient également profit à visiter quelques organismes d'information bien établis, tel celui de l'Université du Vermont.

Somme toute, le voeu du Comité sur la formation des vulgarisateurs de l'information rejoint celui déjà émis par le Comité d'étude de l'enseignement agricole et agronomique, à savoir "Que les futurs vulgarisateurs soient choisis et formés avec le plus grand soin".

#### B- Qualités requises

Bien que nanti d'une formation spéciale, le journaliste agricole demeurera limité dans ses ressources s'il ne possède pas cette mentalité rurale dont tout vulgarisateur agricole est obligé de s'imprégner. S'il en est dépourvu, il aura beau mettre à contribution son aisance dans le maniement de la plume et tous ses autres talents de journaliste, la tâche lui sera toujours ingrate, car il sera peu compris et apprécié de son principal public: le cultivateur.

L'expérience a prouvé qu'il existe une psychologie de l'agriculteur. Avec de l'application et du temps, cette science peut devenir plus familière au journaliste, mais il devra la cultiver sans cesse par des contacts fréquents avec son public. De telles relations jointes à celles qu'il pourra entretenir avec les hommes de science et les agronomes du champ lui permettront de maîtriser mieux la matière agricole, si vaste et si fluide.

Le vulgarisateur dans un service d'information d'Etat travaille presque constamment avec les dirigeants d'autres services ou institutions. Il lui faut connaître beaucoup de leur fonctionnement et de leurs méthodes de travail. Aussi doit-il posséder le sens de la coopération.

### C- Principes de travail du rédacteur

Le vulgarisateur, il ne faut pas l'oublier, ne crée pas l'information. Il la recueille, l'adapte et la distribue. Aussi le Comité recommande-t-il l'intégration à ces trois niveaux afin que d'une part, le rédacteur ne se consume pas en efforts inutiles et que, d'autre part, il y ait planification de l'information communiquée par tous les organismes. L'intégration aura aussi comme conséquences utiles l'unité de doctrine et de directives, de même que la surveillance de la qualité de l'information. Elle engendrera en outre un afflux constant de matière de meilleure valeur vers les canaux de diffusion, tant sur le plan de la province que des régions.

Le Comité a conscience que l'intégration qu'il préconise aux différents niveaux posera, dans la pratique, quelques problèmes. Il peut être difficile d'établir des structures définies, pour assurer

une étroite collaboration entre toutes les personnes et les institutions constituant les sources normales où doit puiser un service d'information efficace. Mais le problème vaut d'être posé puisque le Comité d'enquête en fait l'un des principes du travail du vulgarisateur. Dans l'occurrence, entre choses et gens, il ne peut exister de cloisons étanches, car pour remplir pleinement sa mission, l'Information ne peut sans inconvénients, être isolée d'aucune source valable.

C'est dans le même ordre d'idées que le Comité place sur un plan avancé le rôle dévolu à l'agronome de comté dans la diffusion de l'information au palier de la région et de la localité. La structure de notre ministère de l'Agriculture et de la Colonisation met chez nous deux services en cause: la Vulgarisation et l'Information. Une formule de coordination devra être trouvée afin que sur ce plan toutes deux s'intègrent du moins par l'esprit, et que l'agronome de comté en vienne à agir comme agent d'information agricole, voire même forestière. A tels niveaux - sylviculture, pêche, médecine vétérinaire, sociologie, etc. - les cadres des professions en présence pourraient poser des difficultés qui ne sont d'ailleurs pas insolubles.

Néanmoins, le Comité croit qu'en dépit des problèmes possibles, il faut nécessairement en venir à bien coordonner tous ces éléments, si l'on veut que l'information agricole joue pleinement son rôle dans la diffusion des renseignements utiles au public.

D- Conditions de l'action du rédacteur

Dans un service d'information d'Etat, l'action du rédacteur est conditionnée par ses relations, ses contacts, son milieu de travail et la considération dont il jouit.

Ses relations avec les services et les institutions qui le renseignent, ne peuvent demeurer unilatérales. S'il a le droit d'exiger des faits pour alimenter sa plume, il a aussi le devoir d'en communiquer pour informer ses collaborateurs. Un système d'échanges doit s'établir, car la voie qui les relie ne peut être à sens unique. Ainsi, comment un service d'information pourrait-il considérer l'agronome de comté comme une source féconde de renseignements, s'il ne l'informe pas lui-même de la science et de la technique dont il a absolument besoin pour se renouveler?

Les contacts - nous l'avons vu - contribuent à familiariser le rédacteur avec l'esprit de son public. En plus, les contacts entre le rédacteur, l'agronome-vulgarisateur ou le cultivateur, fécondent souvent l'action du journaliste. Ils lui apprennent bien des choses qui lui échappent quand il demeure confiné dans son bureau. Il en vient ainsi à évaluer mieux les situations; ces rapports plus étroits avec son public, l'incitent à produire une information plus utile parce que plus pratique.

Pour que ses écrits atteignent leur but, le rédacteur adoptera un style simple et direct en évitant les termes scientifiques qui ne sont pas toujours compris par l'agriculteur, et les citations excessives qui alourdissent le texte. En outre, l'action du rédacteur sera conditionnée dans une large mesure par la structure et le personnel du service, ainsi que par les facilités physiques créant

Deuxième partie

L'ORGANISATION DE L'INFORMATION

le milieu dans lequel il travaille. Il faut aussi que les vulgarisateurs d'un service d'information constituent une équipe d'une haute valeur technique et d'une grande intégrité. Ils doivent avoir de l'autorité et du prestige car, indiscutablement, leurs travaux attireront d'autant plus l'attention qu'il seront exécutés par des journalistes connus et appréciés.

Le présent rapport a été préparé par le Comité de l'information agricole de la province d'Ontario. Enfin, il a scruté l'information agricole mise sur pied par l'Université du Vermont, E.U. Les résultats de ces études et les commentaires qu'ils ont inspirés au Comité font l'objet de cette seconde partie.

Deuxième partie

L'ORGANISATION DE L'INFORMATION

Avant d'étudier l'essence même de l'information agricole dans un service d'Etat bien organisé, le Comité s'est attardé à considérer l'organisation actuelle de l'information au ministère de l'Agriculture et de la Colonisation du Québec et à en inventorier les résultats. Il a aussi pris une vue à vol d'oiseau de l'information telle qu'elle existe dans la province d'Ontario. Enfin, il a scruté l'information agricole mise sur pied par l'Université du Vermont, E.U. Les résultats de ces études et les commentaires qu'ils ont inspirés au Comité font l'objet de cette seconde partie.

Le personnel de la division comprend aussi un dessinateur, deux traducteurs, un prote et un assistant prote. Deux personnes sont affectées aux renseignements et aux publications.

Au total, une quinzaine de personnes constituent le personnel technique de la division de l'information.

Commentaires

Il n'était pas de la compétence du Comité de s'interroger sur la valeur du personnel actuel. Toutefois, dans l'éventualité d'une réorganisation qui nécessiterait l'engagement de rédacteurs additionnels, il croit opportun d'exprimer son opinion sur l'aide accordée par le ministère, sous forme de prêt

### Chapitre 3- L'information au Québec

Depuis une vingtaine d'années, l'information est une division du service de l'Information et des Recherches. Il semble que depuis l'adoption de la structure actuelle, aucune modification majeure n'ait été apportée si ce n'est l'addition récente de la bibliothèque aux activités de la division. De celle-ci relèvent, en outre, la presse et la radio, les renseignements et les publications, l'édition.

#### A- Le personnel

La matière pour la presse et la radio est préparée par sept rédacteurs dont l'un est attaché au bureau du ministère, à Montréal. Un huitième rédacteur est prêté à plein temps, depuis deux ans et demi, à la Coopérative Avicole du Québec. Deux des sept rédacteurs disponibles pour l'information d'Etat sont particulièrement responsables des 4 pages hebdomadaires du Ministère, dans La Terre de Chez Nous.

Le personnel de la division comprend aussi un dessinateur, deux traducteurs, un prote et un assistant prote. Deux personnes sont affectées aux renseignements et aux publications.

Au total, une quinzaine de personnes constituent le personnel technique de la division de l'information.

#### B- Commentaires

Il n'était pas de la compétence du Comité de s'interroger sur la valeur du personnel actuel. Toutefois, dans l'éventualité d'une réorganisation qui nécessiterait l'engagement de rédacteurs additionnels, il croit opportun d'émettre son opinion sur l'aide accordée par le ministère, sous forme de prêt

de personnel, aux associations agricoles et aux organismes privés para-agricoles.

Le passé donne maints exemples de cette forme d'assistance. Elle a pu se justifier, mais elle n'est pas une formule d'avenir. Encore, actuellement, note le Comité, le service de l'Information a des membres de son personnel affectés à temps partiel et à plein temps à des associations ou à des organismes privés. Le Comité considère que c'est là une situation anormale. Il suggère qu'elle soit corrigée afin que tous les rédacteurs payés par l'Etat se consacrent exclusivement aux activités accrues découlant de l'expansion de l'information, au Ministère.

Le Comité est d'avis qu'à l'avenir, aucune assistance mettant à contribution le personnel de l'information ne devrait être consentie, à moins qu'elle ne fasse l'objet d'une entente bien spécifique après que les situations auront été clairement définies de part et d'autre. Ainsi, il sera plus aisé de faire respecter le caractère temporaire d'une collaboration, avant que les années ne la marquent du sceau de la permanence. Quant aux employés qui, sans autorisation préalable, s'attachent d'eux-mêmes à certains groupements ou organismes au point de leur consacrer régulièrement du temps payé par l'Etat, le Comité en fait des cas anormaux contre lesquels les intéressés devraient être prévenus.

C- La presse

Relèvent de ce secteur la rédaction et la diffusion des communiqués, des articles et des reportages destinés aux quotidiens, aux hebdomadaires, aux périodiques, ainsi que la préparation de textes publicitaires pour de nombreux imprimés: programme d'expositions, publications spécialisées, etc.

Sous le titre "Semaine Agricole", l'Information publie régulièrement un bulletin de nouvelles et de conseils techniques à l'intention des journaux hebdomadaires. Elle édite annuellement quelque 350 communiqués de presse. Toutes les deux semaines, elle distribue aux hebdomadaires et aux quotidiens des communications, sous forme de conseils saisonniers. Depuis le mois de mai 1961, elle publie chaque semaine quatre pages dans La Terre de Chez Nous et, tous les mois, un certain nombre de pages dans le Macdonald Farm Journal.

D- La radio

Outre le réseau-français de la Société Radio-Canada qui diffuse une causerie ou une entrevue hebdomadaire à la tribune du Réveil-Rural et, à toutes les deux semaines, des conseils saisonniers, la division de l'Information alimente en outre, quelque 26 postes privés tenant à leur horaire des programmes agricoles, quotidiens ou hebdomadaires. Quelques-uns de ces postes couvrent le secteur français de l'Ontario et de l'Ouest canadien.

#### E- Les renseignements et les publications

Ce secteur diffuse l'information technique sollicitée par les cultivateurs en général, le public et des correspondants étrangers qui s'adressent directement au ministère; il distribue aussi les imprimés réclamés par les agronomes, les propagandistes agricoles, divers groupements et de nombreux correspondants.

C'est également le proposé aux renseignements et publications qui recommande l'édition, la publication, la revision, la réédition et la traduction, selon le cas, des bulletins, des imprimés du ministère.

#### F- L'édition

Les activités de l'édition couvrent toute la gamme des opérations par où doivent passer manuscrits et illustrations destinés aux imprimés préparés hors du ministère. Ce travail comprend les spécifications des commandes, la revision des textes au point de vue typographie et présentation, la préparation des vignettes, la correction des épreuves, la mise en page, etc.

C'est aussi de l'édition que relèvent la classification et la garde des clichés, vignettes et illustrations des publications officielles du ministère.

#### G- La bibliothèque

La bibliothèque du ministère emploie huit personnes. Elle contient quelque 20,000 livres, revues et bulletins et ce matériel semble répondre aux besoins de son public. Elle

possède même certaines collections rares et elle met à la disposition de ses habitués un vaste choix de bulletins américains de grand intérêt.

En 1962, plus de 6,000 emprunteurs se sont adressés à la bibliothèque du ministère. Quelque 8,000 prêts de pièces ont été consentis et elle a eu 800 visiteurs. Elle a reçu au delà de 13,000 pièces de matière postale, obtenu en échange 370 périodiques et acheté 300 livres. On compte plus de 850 titres de périodiques en bibliothèque.

#### Constatations du Comité

L'inventaire des structures et des activités du service de l'Information tel que présentement organisé au ministère de l'Agriculture et de la Colonisation dénote quelques faiblesses. Le Comité croit devoir les souligner puisqu'il indiquera plus loin certains correctifs.

Les membres constatent que la division de l'Information abat annuellement une besogne considérable. Il s'y fait même un excellent travail dont l'efficacité toutefois est diminuée par le vieillissement d'une structure et de méthodes qui, âgées d'une vingtaine d'années, ne correspondent plus exactement aux besoins présents. Il s'y fait encore un excellent travail individuel, mais le rendement collectif est diminué par le manque de coordination, l'isolement de la Division et le défaut d'adaptation à des exigences nouvelles.

#### A- La presse

Le secteur "presse" demeure le plus rentable. Sa production, abondante, manque souvent de variété parce que les sources d'information n'y sont pas canalisées. D'autres sources ne sont pas exploitées faute, d'une part, de personnel entraîné à ce travail, et, d'autre part, d'une collaboration assez étroite entre l'Information et les autres services du ministère.

Des communiqués arrivent trop tard à destination pour servir les fins auxquelles ils sont destinés. Ils ne peuvent être reproduits en temps opportun. Beaucoup sont trop longs. Il faudrait bannir toute tendance au culte de la personnalité, l'habitude d'y inscrire des listes de noms et des détails inutiles qui diminuent l'intérêt et alourdissent le style. La nouvelle qui est l'essence même d'un communiqué de presse s'y trouve noyée.

Les rédacteurs tombent quelquefois dans l'erreur courante qui consiste, pour des vulgarisateurs, à vouloir être trop techniques, trop scientifiques; ils s'exposent ainsi à ne pas être compris et à détourner l'intérêt des éditeurs des quotidiens. Cette lacune est d'autant plus grave, aujourd'hui, que les organes d'information des masses ont généralement tendance à ignorer l'information agricole, à moins qu'elle ne s'incorpore à la multitude des faits divers constituant la matière des grands quotidiens.

#### B- La radio

La division de l'Information alimente de nombreux postes, mais il est difficile de juger du degré d'utilisation des textes. Il devrait exister une méthode de sondages périodiques. Le matériel distribué manque souvent de cette adaptation particulière qu'exige la différence entre l'information parlée et écrite.

L'émission régionale devrait être développée. On ne lui accorde pas assez d'importance dans le moment. Il est rare qu'un conseil, qu'une technique agricoles s'appliquent avec le même bonheur à l'ensemble de la Province. Il convient, en outre, de signaler que l'information d'importance locale constitue une matière dont sont friands les producteurs d'émissions radiophoniques sur le plan de la région. Par contre elle n'a pas sa place dans une émission de réseau.

Le Comité est d'avis que la principale entrave actuelle à une plus grande utilisation de l'information distribuée par le ministère, c'est l'absence de contacts avec les dirigeants de la presse et de la radio.

#### C- Le matériel audio-visuel

Le Comité déplore que la division de l'Information ne se soit pas encore intéressée, ou si peu, à l'audio-visuel comme moyen de diffusion: télévision, films, rubans sonores, diapositives, etc. Les immenses possibilités de ces outils et la grande popularité dont ils jouissent auprès du public imposent à l'information moderne l'obligation d'y avoir recours.

#### D- Les publications

La liste des publications disponibles au ministère est assez imposante, mais en certaines disciplines il est urgent de combler les vides, notamment en industrie porcine, en aviculture et en apiculture.

Un inventaire des publications offertes au public indiquerait fort probablement que quelques-unes sont désuètes et devraient être soustraites à la circulation.

Il faudrait intensifier l'effort déjà apparent vers l'édition d'imprimés plus modernes qui ont davantage recours aux ressources de la couleur et aux nouveaux procédés d'impression.

Enfin le Comité tient à souligner que la standardisation des formats s'impose afin de faciliter le classement en "filière" ou en bibliothèque.

#### E- L'édition

Les deux personnes qu'occupe ce travail affichent une compétence réelle. Le matériel dont elles ont la garde est conservé dans un ordre parfait, d'après un système de classification très fonctionnel. Il est regrettable toutefois, qu'en compagnie du dessinateur, elles soient obligées de travailler isolées des autres membres du personnel de l'Information.

#### F- La bibliothèque

De prime abord, le visiteur est enclin à sous-estimer la valeur et l'hospitalité de cette bibliothèque parce que l'exiguïté des locaux le prive de cette ambiance accueillante qui est l'un des charmes habituels de pareil lieu. L'aménagement d'une mezzanine a apporté un correctif au manque d'espace pour les livres; il n'a pas fait de place aux lecteurs.

Le matériel est classé en trois grandes catégories. Au rez-de-chaussée, les volumes et les bulletins; à la mezzanine, les

Chapitre 4- L'information en Ontario

périodiques. Les sections périodiques et bulletins dont la classification est à peu près à point, sont bien tenues et fonctionnelles. Le personnel et les visiteurs y sont à l'étroit, mais il y a ordre et propreté, qualités qui sont moins apparentes dans la section livres où le classement est en cours.

Le personnel de huit employés affecté à cette bibliothèque semble plus considérable que normal, surtout si le Comité établit une comparaison avec certaines bibliothèques d'égale importance qu'il a visitées ou sur lesquelles il s'est renseigné. Toutefois, il lui faut reviser son jugement s'il tient compte que l'aménagement de la bibliothèque du ministère dans son local actuel n'est pas terminé et que le nombre annuel de ses emprunteurs dépasse les 6,000. Néanmoins, des tâches plus urgentes que l'addition immédiate de personnel s'imposent, notamment la mise en ordre de la section des volumes et l'extension des locaux.

Pour l'Information, la bibliothèque ne paraît pas actuellement être une source de renseignements pleinement exploitée. Entre les rédacteurs et la bibliothèque, il manque le lien qu'établirait une personne spécialement chargée de recenser et, au besoin de résumer, au fur et à mesure de leur parution, les articles et les livres susceptibles de constituer du matériel d'actualité pour les vulgarisateurs.

#### Chapitre 4- L'information en Ontario

Ce service vise à fournir:

Des renseignements pratiques aux producteurs et aux consommateurs de produits agricoles;

Des renseignements pratiques au personnel du service de Vulgarisation;

Des conseils au personnel du service de Vulgarisation, sur les méthodes de diffusion de renseignements, en collaboration avec le département de l'enseignement de la vulgarisation agricole du Collège d'Agriculture de l'Ontario.

#### Les sources de renseignements

Le service de l'Information recueille ses renseignements du personnel de chaque division ou institution du ministère et de l'extérieur.

Dans l'exécution de son programme, le service de l'Information utilise tous les moyens de vulgarisation dont il dispose: communiqués de presse, radio-reportages, émissions télévisées et publications.

Chaque semaine, deux sortes de communiqués de presse, qu'on nomme "Farm News" et "Consumer News", sont transmis aux éditeurs des hebdomadaires et des quotidiens de l'Ontario, aux éditeurs des revues agricoles et de diverses publications, et à la section agricole des postes de radio et de télévision.

Durant une année, 200 articles, contenant des renseignements pour les cultivateurs, ont été transmis à environ 900 éditeurs, rédacteurs et spécialistes agricoles. On y traitait 10 sujets à toutes les deux semaines.

Au cours d'une année, 229 articles contenant des renseignements à l'intention des consommateurs ont été expédiés à environ 900 éditeurs, rédacteurs et spécialistes en arts domestiques et sciences ménagères.

Les articles concernant les sciences ménagères et les arts domestiques traitaient d'alimentation, de nutrition, de couture et de tissus, d'économie domestique et d'achat de marchandises.

Les articles touchant l'horticulture (destinés exclusivement à ceux qui exploitent un jardin familial, par opposition à ceux qui pratiquent la culture maraîchère commerciale), traitaient d'entretien des parterres, des arbres et des arbustes, ainsi que de la culture des fruits et légumes dans le jardin familial.

Au moins un article sur la culture maraîchère et un autre sur les arts domestiques ont été expédiés chaque semaine, de façon à fournir régulièrement la quantité de renseignements requis pour la diffusion hebdomadaire de conseils pratiques par l'entremise de la presse, de la radio et de la télévision.

#### La radio

Chaque mois, deux agences d'enregistrements radiophoniques sur ruban, une s'occupant des cultivateurs et l'autre des consommateurs, ont permis aux postes de radio de l'Ontario de transmettre des renseignements particuliers à ces deux catégories d'auditeurs.

Une série d'émissions d'une minute chacune et comportant des conseils de sécurité a été préparée à l'intention des postes de radio qui utilisent régulièrement des films d'importance secondaire pour compléter leurs programmes.

### La télévision

Un service hebdomadaire de distribution de films a été créé pour accommoder 11 postes de télévision qui émettent des programmes agricoles. On a distribué à chaque poste un film par semaine, sonore ou documentaire. Ces postes étaient affiliés à la Société Radio-Canada ou indépendants.

Ce service débuta au mois d'octobre 1960 par la distribution de films à 7 postes de télévision. Au mois d'avril, le nombre de postes desservis augmenta à 11 et 27 films furent produits.

De plus, on a distribué 295 diapositives et 690 photographies, 8" x 10", aux postes de télévision de l'Ontario.

### Les nouveaux services

On a établi un nouveau système pour classer les photographies au service de l'Information du Collège d'Agriculture de l'Ontario. Cette nouvelle méthode de classement permet de faire un choix rapide des photographies qui doivent être utilisées par les organes d'information de masse. Elle permet également de consulter promptement les photos et d'en obtenir sur-le-champ le nombre de copies désirées.

On a commencé à établir un service de l'Information à l'intention des rédacteurs agricoles et du personnel du service de Vulgarisation du ministère de l'Agriculture. Ce nouveau service sera chargé de la publication d'articles scientifiques et pratiques.

Plusieurs éditeurs d'environ 25 quotidiens publiant une édition spéciale sur l'agriculture reçoivent une série d'articles (d'à peu près 700 mots chacun), sur les sujets qu'ils ont choisis et, si possible, une photo pour chaque article.

Enseignement Le service s'occupe activement de l'audio-visuel.

1) Au personnel du service de vulgarisation:

Au cours de l'année, quatre employés du service de l'Information ont contribué à donner deux cours d'une semaine chacun sur la vulgarisation. Ces cours avaient été organisés par le département de l'enseignement de la vulgarisation agricole du Collège d'Agriculture de l'Ontario;

2) Aux rédacteurs agricoles:

Deux employés du service de l'Information ont contribué à donner des cours de deux jours aux membres de l'association des rédacteurs agricoles de l'Est du Canada. Ces cours avaient également été organisés par le département de l'enseignement en vulgarisation agricole du Collège d'Agriculture de l'Ontario.

Chapitre 5 - L'expérience du Vermont

Commentaires

Dans l'organisation de l'information agricole en Ontario, le Comité note les points suivants:

1 - Il y a collaboration très étroite entre l'Information et la Vulgarisation;

2 - L'Information couvre les secteurs de la consommation, des arts domestiques et des sciences ménagères;

3- Il y a intégration des sources et intégration de la diffusion;

4- Le Service s'occupe activement de l'audio-visuel.

Le personnel technique est composé d'un directeur, de quatre rédacteurs et d'un artiste chargé de l'illustration. Collaboreront à cette équipe, six autres employés: compta, sténographes et un chargé de la distribution des imprimés et des publications.

L'influence éducative

Chaque semaine, quand ce n'est pas chaque jour, un renseignement utile pénètre dans la plupart des foyers de l'Etat du Vermont par l'entremise du service de l'Information.

Chaque semaine également, les quotidiens et les hebdomadaires du Vermont publient plusieurs de ses articles. Au cours de l'année 1963, l'Information a expédié plus de 600 communications de presse. Les journaux du Vermont ont un tirage de plus de 100,000 et il y a trois ou quatre lecteurs pour chaque abonnement.

## Chapitre 5 - L'expérience du Vermont

A cause de l'excellente renommée dont jouit l'information agricole au Collège d'Agriculture de l'Université du Vermont et des analogies que présente l'agriculture de cet Etat avec celle du Québec, le Comité a délégué trois de ses membres, à Burlington, pour se renseigner sur place. Voici les constatations et les commentaires qu'à leur retour ils ont livrés à leurs collègues.

### A - Les activités

#### Les responsabilités et le personnel

Le service de l'Information du Vermont s'occupe de la production du matériel de vulgarisation, des publications, de l'efficacité des renseignements donnés et de la formation des vulgarisateurs, pour le besoin de l'Université et de la Station Expérimentale de l'Etat.

Le personnel technique est composé d'un directeur, de quatre rédacteurs et d'un artiste chargé de l'illustration. Collaborent à cette équipe, six autres employés: commis, sténographes et un chargé de la distribution des imprimés et des publications.

#### L'influence éducative

Chaque semaine, quand ce n'est pas chaque jour, un renseignement utile pénètre dans la plupart des foyers de l'Etat du Vermont par l'entremise du service de l'Information.

Chaque semaine également, les quotidiens et les hebdomadaires du Vermont publient plusieurs de ses articles. Au cours de l'année 1961, l'Information a expédié plus de 600 communiqués de presse. Les journaux du Vermont ont un tirage de plus de 100,000 et il y a trois ou quatre lecteurs pour chaque abonnement.

Chaque semaine, de trois à dix programmes d'information sont radiodiffusés dans 102,000 foyers de l'Etat. Une enquête a révélé qu'en moyenne, et à n'importe quelle heure de la journée, une famille sur cinq écoute la radio. Etant donné le nombre considérable de programmes de renseignements agricoles radiodiffusés à travers tout l'Etat, chaque famille écoute une ou deux de ces émissions par semaine.

De plus, un programme de renseignements agricoles est télévisé chaque jour et il atteint 20,000 foyers. En 1961, l'Etat a distribué un demi-million de publications aux bureaux de comté, à des individus et à des maisons d'affaires, aux professeurs et aux bibliothèques, et dans toutes les parties de l'Etat, du pays et du monde.

Durant l'année 1961, ce service de l'Information a utilisé les méthodes modernes de vulgarisation et il a ainsi atteint plusieurs fois la plupart des familles du Vermont.

#### La presse

Chaque année, on transmet environ 600 articles de journaux, traitant d'agriculture et d'arts domestiques, à 130 quotidiens, hebdomadaires, revues, postes de radio, de télévision, de télégraphie sans fil et à des journalistes indépendants.

Le Service expédie des nouvelles par la poste deux fois par semaine. Celles qui se produisent entre les jours d'expédition du courrier sont annoncées par la T.S.F., le téléphone, ou par des visites personnelles lorsqu'il s'agit de nouvelles locales.

## Les publications

### La radio

Chaque semaine, trois programmes enregistrés sur rubans sont transmis à 19 postes de radio du Vermont et des villes limitrophes. Ces renseignements, plus les nouvelles transmises aux postes de radio et de télévision, constituent d'excellentes émissions.

En plus de ces radio-reportages hebdomadaires, le Service présente, sur demande, des programmes radiophoniques comportant des renseignements saisonniers. Le printemps dernier, par exemple, on a présenté 22 programmes de 2 minutes chacun sur l'engazonnement et l'entretien des parterres. Ce genre de programmes devient de plus en plus populaire. Aussi, en collaboration avec ses spécialistes agricoles, l'Information a préparé plusieurs émissions de courte durée (moins de 4 minutes chacune), qui ont été expédiées aux agronomes de comté seulement, pour être utilisées dans leurs programmes radiophoniques. Ce service se développe rapidement et il devient très populaire chez les spécialistes, les agronomes de comté et les gérants de postes de radio.

### La télévision

Pour la septième année consécutive, le programme quotidien et fort apprécié "Across the Fence" est transmis sur les ondes de WCAX-TV.

Cette émission a beaucoup aidé le Service à réaliser ses programmes éducatifs et à entretenir de bonnes relations avec le public. D'après une enquête, on atteint chaque jour plus de 20,000 téléspectateurs.

### Les publications

On distribue annuellement environ 400,000 publications du service de l'Information et des stations expérimentales. La plupart de ces brochures sont rédigées sur place quoique plusieurs proviennent du ministère de l'Agriculture des Etats-Unis.

Chaque année, le Service publie ou polycopie quelque 90 publications touchant l'agriculture, les arts domestiques, les cercles 4-H, ou d'autres sujets du même genre. Il réalise que ses travaux intéressent de plus en plus la population urbaine.

### Le matériel visuel

Au Vermont, on s'intéresse beaucoup au matériel visuel dans tous les domaines. Le Service possède une chambre noire et un appareil pour prendre des vues fixes, en noir et blanc. De plus, il fait de la cinéphotographie, silencieuse surtout, à l'usage de la télévision.

Le photographe est continuellement occupé à préparer des illustrations pour les publications, les projecteurs, la télévision, la publicité, etc.

### L'apprentissage

Une des principales tâches du Service consiste à renseigner ses propagandistes de comtés. Il y parvient en utilisant les moyens suivants: journées d'étude dans toutes les parties de l'Etat, cours d'apprentissage régionaux et apprentissage individuel. Les professeurs ne se bornent pas à enseigner la façon d'informer par l'intermédiaire de la presse, de la radio et de la télévision, du courrier direct, des moyens optiques, de la photographie, etc., mais ils désirent, en même temps, que les propagandistes s'intéressent de plus en plus à ces moyens de vulgarisation.

Une autre phase de l'enseignement consiste en des réunions avec les spécialistes des services d'Information agricole des pays étrangers que le gouvernement des Etats-Unis envoie, au Vermont, suivre des cours d'enseignement spécialisé.

#### B- Commentaires sur l'expérience

##### du Vermont

Puisque plusieurs phases des délibérations du Comité ont été influencées par les constatations faites au Vermont, son rapport se devait de colliger quelques commentaires sur cette visite. Au reste, les membres sont unanimes à voir dans le service de l'Information agricole de cet Etat, une organisation dont Québec peut largement s'inspirer pour structurer et orienter son information scientifique et technique.

#### L'intégration

Au Vermont, les sources de l'information sont entièrement intégrées et cette intégration est favorisée par les structures mêmes de l'Université de l'Etat. Cela est un grand facteur de succès puisqu'il y a, dès le départ, une entière collaboration entre les meilleures sources de l'information agricole.

Québec, sans être dans la possibilité de présenter une réplique de cette structure, peut s'en inspirer pour établir, à la base de son service de l'Information, une étroite coopération entre la Recherche, la Vulgarisation, les Facultés d'Agriculture et de Génie Forestier, le ministère des Terres et Forêts, les fermes expérimentales, l'Ecole de Médecine Vétérinaire, bref entre toutes les institutions et tous les organismes susceptibles de diffuser de l'information agricole.

### L'état d'esprit

Au Vermont, tout le personnel scientifique et technique de l'agriculture, depuis le chercheur jusqu'à l'agronome de comté, a l'esprit formé à l'information. Il est "publicity-minded". Cette mentalité, résultat d'un travail de 15 ans, se traduit par une collaboration constante avec les vulgarisateurs de l'information. C'est dire que dans quelque sphère que ce soit, rien ne se fait sans que l'artisan ne pense, en même temps, à en informer le public par le truchement du Service. Il est en communication constante avec un comité spécial permanent. Celui-ci relève de l'Université et a pour tâche de juger si le renseignement qui lui est fourni peut donner matière à information.

Le Service ne crée donc par l'information. Il a pour rôle de la diffuser après l'avoir recueillie et adaptée. Il faut aussi souligner qu'au Vermont, agronomes et scientifiques considèrent comme faisant partie de leur travail régulier, la tâche d'informer le public.

### Le rôle des agronomes de comté

Une troisième constatation recueillie au Vermont: l'agronome de comté est un des principaux organes de la diffusion de l'information. Le personnel du Service le considère comme tel et l'agronome a aussi cette conception. Il admet comme partie intrinsèque de son travail l'utilisation des organes locaux d'information. Il a ses programmes de radio et de télévision et utilise comme partie de ses propres émissions ceux produits par le Service. En somme, le Service lui fournit l'information de réseau qu'il complète avec l'information locale.

Troisième partie

Le service de l'Information est tellement convaincu de l'importance de l'agronome de comté comme moyen de diffusion qu'il émet à son intention exclusive des communiqués que l'agronome peut utiliser comme étant de son cru. Il publie également, pour distribution aux organes d'information, des communiqués sur lesquels apparaît le nom de l'agronome comme personne à consulter si le journal juge avoir besoin de renseignements supplémentaires. Le service de l'Information du Vermont tient aussi à la disposition des agronomes de comté tout le matériel audio-visuel dont ils ont besoin pour leurs émissions de TV et leurs conférences. Par ailleurs, il est couramment en contact avec tous les organes de diffusion et ceux-ci ne lui ménagent pas leur collaboration.

gège l'orientation du Service et, dès lors, bien étayer certaines de ses recommandations.

Troisième partie

LA NATURE DE L'INFORMATION AGRICOLE

1.- Un service d'information doit être à la disposition du public. Un service d'information d'Etat opère dans des conditions propres et avec des caractères particuliers qui en influencent la nature.

2.- Un service d'information bien organisé devrait être le principe. Les principes découlent d'un ensemble de règles dont il doit s'inspirer dans l'exécution efficace de son travail.

Les caractères particuliers sont les nécessités auxquelles doit se soumettre le Service pour satisfaire aux exigences du public et assurer l'efficacité de la diffusion.

En considérant l'information sous ces facettes, le Comité entend mieux indiquer la voie dans laquelle il souhaite que s'engage l'orientation du Service et, dès lors, bien étayer certaines de ses recommandations.

5.- Un service de l'information doit posséder la structure, le personnel et les facilités physiques nécessaires pour satisfaire les besoins des organes de diffusion modernes.

6.- Un service de l'information doit nécessairement couvrir une foule d'activités ou de disciplines diverses. S'il ne peut exiger que ses rédacteurs soient spécialistes en tout, il doit réclamer d'eux qu'ils possèdent l'art de la communication avec le public.

## Chapitre 6 - Les principes

Des prémisses déjà posées dans ce rapport, découlent un certain nombre de principes énumérés ci-dessous :

1.- Un Service d'information doit être à la disposition du public en général et, plus particulièrement, s'il s'agit d'information agricole, accessible aux cultivateurs et aux agronomes.

2.- Un service d'information bien organisé devrait être le principal moyen dont dispose un ministère pour communiquer avec le public.

3.- Le service de l'information doit utiliser tous les organes de diffusion susceptibles de lui permettre de s'acquitter pleinement de son mandat.

4.- Le service de l'Information doit constituer l'unique canal de diffusion auprès des organes de communication et être, par conséquent un organisme central où convergent tous les renseignements que le Ministère veut publier.

5.- Un service de l'Information doit posséder la structure, le personnel et les facilités physiques nécessaires pour satisfaire les besoins des organes de diffusion modernes.

6.- Un service de l'Information doit nécessairement couvrir une foule d'activités ou de disciplines diverses. S'il ne peut exiger que ses rédacteurs soient spécialistes en tout, il doit réclamer d'eux qu'ils possèdent l'art de la communication avec le public.

Chapitre 7 - Les sources de l'information

7.- Pour mieux remplir sa mission, un service d'information d'Etat disposera d'un personnel suffisant et compétent, doté d'un bon jugement, d'une haute valeur technique et d'une grande intégrité, qualités indispensables à son prestige.

8.- Un service d'Etat ne crée pas l'information. Il la recueille, l'adapte et la diffuse. Sa matière doit être distribuée dépourvue du "jargon" scientifique; c'est au vulgarisateur de l'adapter à son public.

9.- L'information doit tendre constamment vers la diffusion de la technique et de la science et non vers la "promotion" des individus et des organismes.

10.- L'information agricole d'Etat doit couvrir le vaste champ qui s'étend de la production à la consommation. Elle doit aussi contribuer à intégrer l'agriculture dans le contexte économique de la province et du pays.

Pour que les mesures, agricoles ou autres, atteignent leur but, il faut qu'elles soient comprises et comprises des intéressés. A cet égard, l'information joue un rôle précieux. Ses enseignements seront d'autant plus fructueux qu'ils porteront non seulement sur le détail des mesures, mais aussi et surtout sur son esprit, son origine, ses fins et ses implications sur l'agriculture et l'économie générale.

Le Comité est d'avis que même l'impression du texte des mesures diverses devrait relever de l'Information, afin que le Service puisse en contrôler la qualité et la présentation et

## Chapitre 7 - Les sources de l'information

Nombreuses et variées sont les sources d'information dans un service d'Etat. Canalisées par un organisme qui aurait pour rôle d'en diriger le cours vers la salle de rédaction des vulgarisateurs, elles assureraient un flot continu de renseignements susceptibles d'être transmis aux organes de diffusion. Si, au contraire, à défaut d'être intégrées elles demeurent isolées, leur potentiel ne sera jamais pleinement mis en valeur.

Mais quelles sont au juste ces sources dont la canalisation présente tant d'intérêt pour un service d'information?

### La politique du ministère

Dans un ministère, le service de l'Information a pour but immédiat de renseigner le public sur la politique et les mesures qu'adopte le Gouvernement concernant les activités dont ledit ministère a la responsabilité administrative.

Pour que les mesures, agricoles ou autres, atteignent leur but, il faut qu'elles soient connues et comprises des intéressés. A cet égard, l'Information joue un rôle précieux. Ses enseignements seront d'autant plus fructueux qu'ils porteront non seulement sur le détail des mesures, mais aussi et surtout sur son esprit, son origine, ses fins et ses implications sur l'agriculture et l'économie générale.

Le Comité est d'avis que même l'impression du texte des mesures diverses devrait relever de l'Information, afin que le Service puisse en contrôler la qualité et la présentation et

en uniformiser le format de publication. Il serait désirable aussi que le Service voit à ce que toute mesure s'accompagne d'un texte explicatif, la situant dans son contexte et dans la perspective de ses résultats probables.

#### Les services du ministère

Ministère à multiples services, l'Agriculture et la Colonisation sont certainement en mesure, à cause de leurs activités nombreuses et variées, de fournir quantité des renseignements dont l'Information a besoin pour s'alimenter. Ce potentiel n'aura toutefois sa vraie signification que si l'Information revêt aux yeux des autres services, son importance réelle et qu'elle présente pour eux une unité indispensable dans la structure générale du ministère.

L'apport de l'Agriculture et de la Colonisation à la matière de l'Information devrait prendre dorénavant une signification particulière. En effet, par suite de la fusion des deux ministères, l'arrivée de nombreux ingénieurs forestiers travaillant désormais sous la même direction que les agronomes, devrait féconder l'action de l'Information agricole. C'est un fait que dans le concept des exigences nouvelles, la vulgarisation de la sylviculture se dissociera de moins en moins de celle de l'agriculture.

#### Les organismes d'Etat et les institutions

Il existe une foule d'organismes et d'institutions qui, à l'occasion, ont des renseignements à faire parvenir aux cultivateurs et guider les vulgarisateurs dans leur travail.

Pour que les rédacteurs puissent consulter pareils documents, il faut d'abord que la publication leur en ait été signalée et que des exemplaires leur soient faciles d'accès. Le Comité

A défaut de canal unique pour diriger ces renseignements, chacun y va de son initiative pour obtenir de l'espace dans les journaux ou du temps à la radio et à la télévision. Il vaudrait mieux faire un front commun pour obtenir une meilleure collaboration des organes de diffusion, éviter la disparate et l'ambigu dans les renseignements, et surtout relever la qualité de l'information et éviter que du matériel utile n'atteigne jamais le public.

Le Comité croit qu'il appartiendrait à un service d'information agricole d'Etat de prendre l'initiative d'une entente pour coordonner tous les efforts dans l'intérêt de la collectivité. La formule pourrait être la création d'un Conseil représentant tous les organismes et institutions s'occupant d'information agricole. Le Comité précisera ses vues à ce sujet au chapitre de l'orientation.

#### Enquêtes et commissions d'étude

Qu'elles soient de l'initiative du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation ou de tout autre organisme, les enquêtes et les commissions dont le rôle est d'inventorier certaines données particulières du problème agricole constituent d'excellentes sources d'information. Les renseignements précis et à jour dont fourmillent leurs rapports devraient inspirer et guider les vulgarisateurs dans leur travail.

Pour que les rédacteurs puissent consulter pareils documents, il faut d'abord que la publication leur en ait été signalée et que des exemplaires leur soient faciles d'accès. Le Comité

constate qu'une foule d'informations intéressantes contenues dans certains rapports n'ont pas l'attention méritée parce que non communiquées aux organes de diffusion. Il est à souhaiter, par ailleurs, que le service de l'Information demeure en rapport constant avec les comités d'étude dont l'existence semble être permanente, telle celle de la commercialisation des produits de la ferme au sein de l'Office des marchés agricoles.

#### La bibliothèque

Un bon service d'information est impossible sans une bibliothèque. Elle a pour but de mettre à la portée des rédacteurs une abondante documentation. Tous ont assez d'imagination et d'initiative pour s'en servir, mais il arrive souvent qu'ils négligent cette source de renseignements, faute de temps. Aussi juge-t-on une bibliothèque non seulement par le nombre de ses livres, de ses bulletins, de ses revues, mais par la manière dont ils sont accessibles à tous les intéressés.

A cet égard, la bibliothèque du ministère dont nous avons eu l'occasion de souligner la valeur perd de son utilité pour les vulgarisateurs de l'Information. Il y aurait lieu, croit le Comité, que sous la direction du directeur du Service, un employé possédant les qualités requises ait pour tâche de parcourir les périodiques à leur arrivée et d'écrire sur une carte de circulation, en regard de chaque membre du personnel, la page des articles susceptibles de l'intéresser. Ce pourrait être la première phase d'un service plus élaboré publiant la liste des additions et la recension des travaux d'actualité.

Pour satisfaire les besoins courants des journalistes, le bibliothécaire doit être à l'affût des imprimés d'actualité qui présentent sous forme de conférences, d'articles, de thèses, de nouvelles ou de statistiques, un tableau vivant de l'agriculture en marche. Ainsi le souhaite le rédacteur désireux de demeurer à la page, malgré la rapidité des changements dans le monde agricole.

Conçue de cette façon, la bibliothèque jouera son véritable rôle comme source d'information, rôle que les vulgarisateurs prolongeront dans le public par leurs écrits. Le meilleur moyen de faire bon usage d'une bibliothèque n'est pas de la considérer simplement comme un entrepôt de livres, mais de la faire contribuer activement à la marche du progrès.

#### La nouvelle

La nouvelle d'un événement agricole peut être intéressante à condition qu'elle soit adaptée aux organes de diffusion et qu'elle soit à jour. Si le rédacteur n'en tire qu'un fait divers, elle pourra trouver place dans une certaine presse quotidienne, mais les périodiques n'en auront cure. L'esprit agile du rédacteur tourne la difficulté en écrivant deux communiqués différents. Une formule médiane risque de ne satisfaire aucun éditeur.

Un autre facteur à considérer c'est l'actualité. La nouvelle doit être communiquée dès après l'événement. Tous les organes d'information évitent d'utiliser de vieilles nouvelles, si importantes

soient-elles. Le journaliste avisé ne tente pas de faire passer dans les organes d'information des masses les nouvelles d'intérêt régional ou local. Il peut très bien, par exemple, profiter d'un événement local pour informer son public d'un procédé nouveau ou d'une technique nouvelle.

Sans vouloir minimiser l'importance de la nouvelle, le Comité ne croit pas qu'elle puisse constituer la principale matière diffusée par un Service efficace. Tout de même, elle peut fort bien servir d'amorce à l'information scientifique ou technique.

#### Les renseignements de l'extérieur

Ce rapport a déjà mentionné que l'Information du Québec devrait davantage diffuser, après adaptation, des renseignements de l'extérieur. Nos cultivateurs, nos agronomes ont besoin d'information technique de quelque source qu'elle vienne. Il s'accomplit aux Etats-Unis, particulièrement en Nouvelle-Angleterre, dans les Etats de New-York, du Wisconsin et du Michigan, et autres, des recherches dont les résultats nous sont précieux.

Il faut que ces renseignements soient diffusés dans Québec, par l'entremise du service de l'Information, et qu'il se crée un courant, en retour, enrichi des résultats de la recherche locale. A ce niveau, l'intégration serait avantageuse.

---

Il reste tout de même que dans un service d'information la matière à communiquer est vaste et que le rédacteur y trouve amplement de quoi à exercer ses talents. Il est bon qu'il en soit ainsi, car le communiqué est une formule que peuvent couramment utiliser les organes de diffusion des masses.

## Chapitre 8 - La rédaction et ses ressources

Le vulgarisateur comme l'écrivain a trois points à considérer avant d'écrire pour le public: ce qu'il se propose d'écrire, ce que le public est disposé à lire et ce que les organes d'information consentent à diffuser. Ce qu'il y a de plus important dans le métier de journalisme, c'est de se faire comprendre. Il est heureux que pour publier ses renseignements, l'information ait le choix entre plusieurs formules, grâce aux nombreuses ressources de la rédaction.

Le choix n'est pas toujours facultatif. Il est souvent dicté par la nature de l'information, l'objectif à atteindre ou les exigences des organes de diffusion. La formule que prendra l'information peut être le communiqué, l'article, le reportage, le commentaire, l'entrevue, la causerie, etc.

### Le communiqué

Le communiqué est d'usage courant dans les services d'information. La brièveté, l'un des caractères du communiqué bien conçu, lui confère beaucoup de popularité parce que son utilisation requiert peu d'espace dans la presse et peu de temps à la radio. Toutefois, pour qu'il soit accepté par les organes d'information, il faut que l'auteur ait eu quelque chose à écrire, qu'il l'ait écrit et qu'il sache conclure. C'est dire que le style des idées y est de rigueur et que les détails seront juste assez nombreux pour que le lecteur sache à quoi s'en tenir.

Il reste tout de même que dans un service d'information la matière à communiquer est vaste et que le rédacteur y trouve amplement de quoi à exercer ses talents. Il est bon qu'il en soit ainsi, car le communiqué est une formule que peuvent couramment utiliser les organes de diffusion des masses.

Le Comité constate que le service actuel de l'Information du ministère fait un usage courant des communiqués. Il note cependant que, par leur longueur ou leur profusion de détails, bien des communiqués ne correspondent pas aux exigences des organes de diffusion. Ils abondent trop souvent en jargon scientifique pour le caractère du journal. Souvent aussi l'information qu'ils contiennent est trop générale, c'est-à-dire qu'elle n'offre pas assez d'intérêt pour ses lecteurs ou auditeurs éventuels.

Le communiqué doit contenir l'essentiel de la nouvelle ou de l'information dans les premiers paragraphes. Ses éléments principaux sont l'énoncé du sujet, plus un rudiment d'information. Si un organe d'information désire des renseignements additionnels sur un point, il faudrait qu'il sache à qui s'adresser pour obtenir des détails complémentaires. A cette fin, il est bon que le communiqué mentionne la référence. Le rédacteur doit attacher beaucoup d'importance au choix d'un titre qui captera l'attention d'un chef de nouvelles.

#### L'article

L'article de presse est d'une réelle efficacité en information agricole, à condition qu'il présente certaines caractéristiques. Il doit être de portée limitée, donner priorité aux sujets d'actualité, être coiffé d'un titre et coupé de sous-titres incitant à sa lecture, rédigé d'un style simple et direct; enfin, il sera fractionné en alinéas courts.

La rédaction d'un article comporte quelques écueils: l'utilisation fréquente de termes scientifiques, par exemple, ou le désir de lui donner une portée trop grande. Sur un sujet vaste, comportant

plusieurs aspects, c'est une mauvaise formule que de vouloir couvrir la matière en un seul article. Il vaut mieux scinder l'étude en un certain nombre d'articles de portée réduite. Le choix des termes sera dicté par le désir de l'auteur d'être bien compris de son lecteur.

L'obligation où il devrait s'astreindre à signer son article sera un stimulant dans le soin à apporter à son travail. Pour informer et pour diffuser les conseils techniques, l'article possède une valeur considérable et il est généralement recherché des périodiques agricoles. Dans un service d'information, c'est un outil à utiliser couramment, mais le rédacteur doit toujours le manier avec habileté.

#### Le reportage

Le reportage, au sens où on l'entend généralement dans le monde journalistique, est l'histoire véridique, détaillée et commentée d'une entreprise ou d'un événement, dont les éléments sont recueillis sur place par l'auteur. Un bon reportage dont le lecteur peut tirer une leçon profitable est une excellente formule d'information; elle permet d'illustrer, par un cas concret, les résultats de la technique.

Le reportage est une forme d'enseignement très appréciée des cultivateurs. Il est généralement fort prisé des périodiques et, dans bien des cas, il est le seul écrit agricole admis dans les magazines d'intérêt général. Un service d'information doit y voir un moyen de réhabiliter l'agriculture aux yeux des citadins.

Utile à l'article, l'illustration est indispensable au reportage. Elle est un auxiliaire précieux qui accroît l'intérêt, donne plus de poids au récit et favorise sa mémorisation. Le lecteur oublie souvent ce qu'il a lu, mais il se souvient de ce qu'il a vu et est forcé d'y croire.

### L'entrevue

Utilisée à bon escient et bien conduite, l'entrevue est un autre excellent moyen d'informer. Sous forme d'une interview, l'information a plus d'attrait parce que le dialogue permet de susciter de la part de l'interlocuteur des observations qui traduisent l'opinion des agriculteurs auxquels l'information s'adresse.

L'interview radiophonique présente néanmoins des dangers. Pour éviter les risques de l'improvisation, le vulgarisateur rédige souvent à l'avance le dialogue après en avoir recueilli les éléments auprès de la personne dont il désire le témoignage. Il faudra alors qu'il conserve les expressions de son interlocuteur qui, une fois devant le micro, devra répondre avec spontanéité, sur le ton de la conversation familière. S'il donne à l'auditeur l'impression de lire un papier, l'effet est raté. Mieux vaut alors s'en tenir à la conférence ou à l'interview pourvu que l'on respecte certaines règles propres à l'un ou l'autre genre.

### Le courrier

Le courrier est un autre procédé dont le vulgarisateur dispose pour communiquer son information. La plupart des éditeurs tiennent à avoir un courrier dans leur journal parce que cette formule est populaire auprès des lecteurs. L'information agricole doit, elle aussi, profiter de cet engouement pour diffuser ses renseignements.

Le courrier permet de communiquer au public la réponse à un problème particulier qui est souvent celui d'une foule de personnes. C'est de l'enseignement autour d'un fait vécu. Le style épistolaire y est généralement de rigueur. Cette caractéristique plaît au lecteur. Il a l'impression de lire un message personnel.

## Chapitre 9- Les procédés de communication

### Les autres formes d'information

L'information peut se transmettre sous bien d'autres formes. Citons encore le commentaire, la chronique, l'éditorial. En tant que moyens d'information, toutes ces formules ont du bon. L'important c'est que le message soit accepté des organes de diffusion afin de parvenir au public. Le rédacteur qui fait son choix se souviendra, par exemple, que si la rédaction a des ressources variées, chacune a ses exigences particulières. C'est à la façon dont le vulgarisateur s'en tire que l'on reconnaît son talent.

### À la presse

La presse tient un rang tout à fait privilégié parmi les moyens de communication. Le journal est un maître qui enseigne et renseigne. Il faut de toute nécessité que l'information agricole tienne compte de l'influence de l'imprimé. Elle se doit de faire appel à la presse, mais des nuances s'imposent, car pour être acceptée par cette grande puissance, l'information doit distinguer entre le quotidien, l'hebdomadaire et le périodique.

### Le quotidien

Pour un service d'information agricole qui veut communiquer avec la masse de peuple, le quotidien, à cause de sa clientèle nombreuse et variée, est certainement l'organe le plus efficace. Il est regrettable, toutefois, que l'agriculture ne trouve plus l'intérêt de jadis auprès des lecteurs. Cet aspect du problème de la communication avec le public ne doit pas échapper à un service de l'Information.

## Chapitre 9- Les procédés de communication

L'information agricole se transmet par un ensemble de moyens de communication écrits, parlés et visuels. Etant donné l'efficacité et la popularité dont jouit chacun de ces moyens, un service d'information qui remplit pleinement son rôle puise dans cet arsenal, sans rien négliger de son contenu. Il doit donc utiliser la presse, la radio, la télévision et les autres auxiliaires visuels. Dans la perspective où les a considérées le Comité, voici les possibilités de ces divers organes au point de vue information agricole.

### A- La presse

La presse tient un rang tout à fait privilégié parmi les moyens de communication. Le journal est un maître qui enseigne et renseigne. Il faut de toute nécessité que l'information agricole tienne compte de l'influence de l'imprimé. Elle se doit de faire appel à la presse, mais des nuances s'imposent, car pour être acceptée par cette grande puissance, l'information doit distinguer entre le quotidien, l'hebdomadaire et le périodique.

#### Le quotidien

Pour un service d'information agricole qui veut communiquer avec la masse du peuple, le quotidien, à cause de sa clientèle nombreuse et variée, est certainement l'organe le plus efficace. Il est regrettable, toutefois, que l'agriculture ne trouve plus l'intérêt de jadis auprès des éditeurs. Cet aspect du problème de la communication avec le public ne doit pas échapper à un service de l'Information.

Cette dévalorisation de l'agriculture a pour résultat qu'un vaste secteur de la population, celui des villes par exemple, est de plus en plus ignorant de la chose agricole. Un service d'Etat doit contribuer largement à corriger cette situation. Il y parviendra s'il considère ses relations avec la presse dans une perspective nouvelle.

Non seulement les quotidiens ont abandonné les pages et les chroniques agricoles, mais ils ouvrent de moins en moins leurs colonnes aux problèmes de l'agriculture et des cultivateurs. Les éditeurs ont leur part de responsabilités dans cette situation, mais on admettra aussi que les vulgarisateurs agricoles n'ont pas toujours su adapter leurs écrits au goût du lecteur. Ils ont négligé leurs contacts avec les éditeurs, ils ont persisté à présenter des écrits en jargon scientifique, ou des propos techniques n'ayant qu'un intérêt secondaire pour les citadins et les villageois.

Quels qu'aient été les motifs du manque d'intérêt de la presse quotidienne ou des grands hebdomadaires pour l'information agricole, il appartient aux journalistes agricoles, surtout à ceux d'un service d'Etat, de tenter d'y remédier. La presse s'intéressera à cette réorientation si elle se trouve des collaborateurs qui apporteront à ses lecteurs autre chose que des informations conçues pour les besoins propres de la classe agricole. Le quotidien, tout comme le grand hebdomadaire, s'adresse à un ensemble de lecteurs que tous les sujets intéressent, s'ils sont traduits en termes accessibles et s'ils influencent le milieu et les gouvernements.

De l'avis du Comité, le comportement du service de l'Information réorganisé à l'égard de la presse quotidienne et des grands hebdomadaires devrait se traduire par les actes suivants:

- 1- tenir des contacts réguliers avec les éditeurs ou leurs représentants;
- 2- les gagner à la cause de l'agriculture en leur faisant saisir ses nombreuses implications sur l'évolution de l'économie de la province;
- 3- fournir régulièrement des informations accessibles à l'intelligence de la masse des lecteurs.

#### La presse régionale

A côté de la presse s'adressant à la masse, vit chez nous la presse régionale. Elle a son propre milieu et possède une influence considérable. C'est généralement avec empressement qu'elle ouvre ses pages à l'information agricole, pourvu qu'elle puisse compter sur une collaboration régulière, marquée du sceau de la régionalisation. L'éditeur avisé d'un journal régional reconnaît et satisfait l'intérêt de ses lecteurs pour l'information générale, mais il sait contenter surtout la curiosité de son public pour la nouvelle locale.

Au point de vue agricole, un service d'information d'Etat peut atteindre ce double objectif par l'intermédiaire de l'agronome de comté. Dans chaque district agronomique il faudrait à cette fin trouver un agronome-vulgarisateur. Il aurait pour tâche de transmettre aux organes de diffusion de l'endroit, les renseignements provenant du service de l'Information, enrichis de ceux du milieu.

Chaque ferme, chaque région, a ses problèmes nombreux et variés. L'homme à qui revient la tâche de les résoudre, avec l'aide de la presse et de la radio, et par le moyen des réunions et contacts personnels, c'est l'agronome de comté, assisté, à l'occasion, d'ingénieurs forestiers et de divers spécialistes. L'agronome désigné comme agent d'information aura sur le journaliste profane l'avantage reconnu de connaître les problèmes particuliers à une région et d'être imprégné de la mentalité agricole. Il aura aussi pour rôle de maintenir un contact régulier entre les organes locaux, le bureau de l'agronome et le service de l'Information.

#### Les périodiques

En plus de conseils pratiques, d'articles, de reportages sur les méthodes de culture moderne, ces magazines s'efforcent de rendre la vie plus agréable aux habitants de la campagne. Ils contiennent des renseignements sur ce qui intéresse les cultivateurs et ils interprètent les événements du point de vue de leurs lecteurs. Il ne leur est pas toujours pratique de publier dans sa forme originale, l'information que leur transmet l'Etat, mais elle leur est quand même utile pour orienter le travail de leurs rédacteurs.

Le Comité s'est demandé si la collaboration du service de l'Information du ministère, dans le domaine des périodiques, ne pourrait pas être poussée plus loin. La seule réponse serait de fournir des textes spécialement préparés pour eux, possédant au point de vue présentation un caractère d'exclusivité. L'étude de ce problème vaudrait d'être reprise si le service de l'Information réorganisée dispose d'un personnel suffisant pour satisfaire à ces légitimes exigences.

C'est dans le même ordre d'idées que s'inscrit l'étude qu'a faite le Comité, à la demande expresse d'une association intéressée, du cas de certains périodiques à faible tirage. Il a reconnu que la survie de quelques magazines de cette catégorie constitue un problème grave à cause du contexte économique dans lequel ils vivent. Le Comité déplore que bien des organismes et des associations fondent des revues sans évaluer les sacrifices financiers qu'ils devront consentir pour les maintenir. Il n'avait pas les éléments pour donner des solutions au problème de leur existence au niveau des abonnés, au niveau de l'annonce et au niveau de la rédaction. Toutefois, il recommande au service de l'Information réorganisé d'étudier à fond cette question des périodiques spécialisés, afin de savoir s'il peut intervenir de façon opportune et efficace.

Pour sa part, le Comité n'a pu admettre les solutions exposées dans un des mémoires annexés à ce rapport. A son avis, l'administration, le logement et la rédaction sont pour un périodique des éléments essentiels dont les fondateurs doivent considérer la nécessité dès le départ. Il ne devrait pas appartenir à un service d'Etat d'intervenir à ces niveaux, pour renflouer, d'une façon directe ou indirecte, une revue fondée sur trop d'optimisme et lancée sur un marché souvent déjà encombré, à moins que le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation ne juge essentielle l'existence d'une telle revue.

#### B- La radio

La radio appartient à la "vulgarisation de masse". Elle constitue un excellent complément à l'information écrite parce que les journaux et les bulletins n'atteignent que les gens qui lisent. Sur

la presse elle a l'avantage d'établir un contact plus intime entre le vulgarisateur et l'agriculteur qui est davantage impressionné par l'audition d'une voix dans sa maison que par la présence d'un texte.

Un bon spécialiste de la vulgarisation écrite n'excelle pas nécessairement dans la rédaction de textes radiophoniques, car l'expérience a prouvé qu'il existe un esprit et des processus propres à l'instrument radiophonique. Les rédacteurs doivent donc être sur leurs gardes et ne pas mouler dans la même forme l'information qu'ils destinent à la presse ou à la radio. L'écrit radiophonique exige un style familier, des phrases courtes et des mots simples. Au reste, la radio a ses exigences. Le rédacteur devra épurer son style et éviter les détails trop réalistes.

Un choix des sujets s'impose lorsqu'il s'agit de préparer une émission. Les ondes ne sont pas un endroit propice pour décrire en détail un instrument, citer des colonnes de statistiques ou donner des formules compliquées de mélanges ou de fumures. D'une façon générale, on peut dire que le quantitatif et le chiffré sont peu goûtés des auditeurs et qu'il vaut mieux s'en tenir aux grands thèmes de vulgarisation, par exemple tracer un programme d'action et le justifier.

Il n'en reste pas moins que bien utilisée, la radio a beaucoup de prestige comme moyen de vulgarisation. A ce sujet, le Comité endosse le témoignage de cet expert qui déclare: "Ce n'est qu'accessoirement que la radio est employée dans un but éducatif, mais son utilisation dans ce but semble présenter un intérêt considérable pour les services de vulgarisation agricole. L'expérience a démontré qu'une courte émission quotidienne bien conçue et située dans une tranche horaire convenable ne manque jamais de susciter un intérêt considérable; on ne peut en dire

autant du quotidien et de l'hebdomadaire agricole, tout entiers chargés de questions professionnelles et techniques".

L'émission radiophonique agricole revêt plusieurs formes. Elle peut viser à informer ou à persuader; elle peut être du type journal parlé, commentaire, conférence, courrier ou interview. Etant donné ses possibilités variées et sa grande popularité, la radio est un auxiliaire précieux pour un service d'information d'Etat. Sur le plan général, elle sera utilisée pour diffuser les renseignements s'appliquant à l'ensemble de la province; sur le plan de la région, elle sera employée pour communiquer l'information d'importance locale.

L'émission régionale a donc sa place à côté de l'émission de réseau et le Comité recommande que dorénavant plus d'importance lui soit accordée par le service de l'Information réorganisé. L'agronome de comté à qui le Comité a déjà assigné le rôle d'agent d'information auprès de la presse régionale devra remplir une mission identique auprès des postes locaux.

### C- La télévision

A toutes fins pratiques, le service de l'Information du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation n'a pas encore utilisé la télévision pour communiquer avec le public. C'est une lacune qui s'aggrave de jour en jour à cause de la popularité que prend sans cesse ce moyen de diffusion et de son efficacité déjà reconnue. Le Comité recommande donc que l'Information se munisse le plus tôt possible du matériel indispensable à la réalisation d'émissions télévisées. Sa recommandation s'appuie sur les motifs suivants:

- 1) l'ouverture prochaine d'un nouveau poste de télévision à Québec, sous la direction de la Société Radio-Canada;
- 2) l'addition d'un nouveau programme hebdomadaire à l'horaire du secteur français de Radio-Canada;
- 3) les nombreuses possibilités de collaboration qui ne manqueront pas de surgir avec le développement des postes privés de télévision.

En matière de télévision, le service de l'Information devra coopérer avec la direction des postes, notamment avec la Société Radio-Canada. Sa collaboration pourrait consister en l'apport de matériel visuel (photographies, graphiques, dessins, etc.), montage de films à court métrage, enregistrements sonores, documentaires, reportages illustrés, diapositives, etc.

Le Comité suggère également que le service de l'Information coopère à la réalisation de séries télévisées à caractère agricole.

#### D- Les auxiliaires audio-visuels

Parce qu'ils font intervenir à la fois l'ouïe et la vue, les auxiliaires audio-visuels aident à faire comprendre facilement tout ce qui, par les moyens classiques, demanderait beaucoup plus de mots et de temps. Sont de cet ordre les tableaux, les graphiques, les cartes, les dessins, etc. De nombreux tests ont permis de conclure que toute démonstration pratiquée avec l'aide des auxiliaires audio-visuels est de 25 à 30% plus profitable qu'un enseignement uniquement verbal ou écrit.

Le Comité recommande que dans sa réorganisation et sa nouvelle orientation, le service de l'Information fasse une large place aux auxiliaires audio-visuels comme moyens de diffusion. Ce matériel pourrait servir les fins de la télévision. Il serait aussi à la disposition des agronomes de la Vulgarisation comme complément à leurs démonstrations et à leurs conférences.

L'Information devra aussi mettre à la disposition des agronomes-vulgarisateurs des auxiliaires visuels (projecteurs, écrans, diapositives) ainsi que des caméras et des films. Tous ces rédacteurs devraient posséder les éléments de la photographie et être en mesure d'utiliser couramment la caméra dans leurs voyages et randonnées. Dès lors ils seraient davantage en mesure d'illustrer leurs écrits avec des photos d'actualité.

Le conférencier doit s'entraîner à utiliser le matériel visuel de façon rationnelle, de manière à tirer le maximum de ce qu'il peut donner. Chez les agronomes, il y aura certainement une éducation à faire. Il faudra les équiper progressivement en commençant à pourvoir du matériel essentiel les bureaux régionaux et les écoles d'agriculture dont on pourra s'assurer la collaboration.

En matière d'audio-visuel, le Comité met dans les attributions du service de l'Information les tâches suivantes:

- 1- dresser en collaboration avec le service de la Vulgarisation une liste du matériel visuel nécessaire et élaborer un système fonctionnel de distribution;
- 2- acheter et contrôler le matériel audio-visuel quel que soit l'usage auquel on le destine.

### E- Les publications

Dans un service d'information d'Etat, les publications constituent un procédé de communication indispensable. Elles sont le prolongement de tous les autres moyens mis en oeuvre pour atteindre le public. Elles donnent à l'information un caractère documentaire, elles permettent de fournir des renseignements plus élaborés et elles en projettent les effets dans le temps.

Dans son appréciation sur les publications déjà disponibles au service de l'Information, le Comité a présenté quelques-unes de ses opinions sur le sujet. Il veut tout de même ici insister sur deux points:

- 1- la nécessité de tenir les publications à jour et de faire ample usage des procédés modernes d'impression lors de leur édition;
- 2- l'opportunité d'utiliser, après adaptation, les imprimés préparés soit par le ministère fédéral de l'Agriculture, soit par les institutions américaines.

### F- Les expositions

Chaque année, le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation est appelé à participer à de nombreuses expositions agricoles de toute importance. Sa collaboration consiste généralement dans la préparation de kiosques éducatifs dont les éléments sont constitués de matériel visuel. Bien coordonnées et inspirées de thèmes généraux d'actualité, les expositions constituent pour l'information un moyen de diffusion encore très populaire.

Justement parce qu'elles se classent dans la grande famille des organes de diffusion et que la préparation des exhibits fait appel au visuel et à l'écrit, le Comité trouve qu'il est absolument logique que les expositions relèvent du service de l'Information et il en recommande l'annexion au Service.

Cette réunion de tous les canaux de communication sous une direction unique assure une planification de l'information agricole et permet une synchronisation facile de tous les organes d'information autour d'un thème commun, lorsque le ministère décide de faire campagne sur un sujet particulier.

#### G- Les organes divers d'information

Le Comité classe dans cette catégorie les procédés de communication suivants: la traduction, l'édition et les renseignements.

##### La traduction

Au Québec, la présence de traducteurs s'impose dans un service d'Information si l'on veut faire profiter le public de langue française, d'une partie au moins des nombreux renseignements disponibles aux Etats-Unis et dans nos institutions anglophones; un service de traduction est également nécessaire pour informer les organes qui diffusent en langue anglaise.

En quelques occasions déjà, ce rapport a insisté sur l'utilisation plus grande que recherchera des sources de renseignements de l'extérieur, l'information agricole du Québec. Par le fait même, le Comité amplifie la tâche des traducteurs dont le rôle sera de plus en plus important.

##### L'édition

Les activités de l'édition s'étendent à la préparation et à l'impression de tous les rapports et les publications imprimés en dehors du ministère. Dans un service d'information réorganisé, le Comité suggère

Quatrième partie  
LABORATOIRE DE L'INFORMATION

d'ajouter au personnel actuellement chargé de ces tâches un troisième employé. Cette addition permettrait de confier au département de l'édition, la mise en pages de la section du ministère dans La Terre de Chez Nous. Elle soulagerait les protes actuels dans leur travail et libérerait, au profit de tâches relevant davantage de sa profession, le rédacteur qui, chaque semaine, consacre environ deux jours à la mise en pages.

Les renseignements

Par renseignements, le Comité entend l'information donnée par écrit aux nombreux correspondants qui adressent par lettre toutes sortes de requêtes au ministère.

Il serait malheureux que l'information d'intérêt général donnée par ce procédé de communication ne profite qu'à celui qui la demande spécifiquement. Aussi le Comité recommande-t-il qu'elle soit également diffusée par les organes ordinaires d'information, ou qu'elle serve à alimenter un courrier agricole dans un périodique donné.

C'est en tenant compte de ces jalons qu'est élaboré, dans le prochain plan général d'organisation capable d'imprimer au service de l'information l'orientation suggérée par le Comité.

Chapitre 10 - Le plan général de réorganisation

Quatrième partie

Dans l'élaboration de ce plan, le Comité a tenu compte  
des objectifs et des besoins des cadres, des  
sources

L'ORIENTATION DE L'INFORMATION

Après avoir recueilli au cours de ses études les nombreux éléments colligés dans ce rapport, le Comité se croit en mesure de définir l'orientation à donner à toute l'information scientifique et technique, au ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

Ce périple était nécessaire, semble-t-il au Comité, pour atteindre l'objectif principal fixé par l'arrêté ministériel qui le constitue.

Dans l'introduction de ce rapport, on peut lire que "l'intégration des sources d'information, la formation du personnel, l'adaptation de la matière, une plus large diffusion sur le plan régional et le recours aux moyens audio-visuels sont les points principaux qui doivent inspirer l'orientation que le Comité recommande de donner au service de l'information réorganisé".

C'est en tenant compte de ces jalons qu'est élaboré, dans le prochain chapitre, un plan général d'organisation capable d'imprimer au service de l'information l'orientation suggérée par le Comité.

## Chapitre 10- Le plan général de réorganisation

Dans l'édification de ce plan, le Comité a tenu compte des objectifs de l'information, des structures de ses cadres, des sources de renseignements disponibles, des moyens de diffusion et de certaines conditions essentielles de succès.

### Les objectifs

Le but d'un service d'information est d'adapter aux exigences des moyens de communication écrits, parlés et visuels, tous les renseignements utiles à l'agriculture et à ceux qui en vivent: producteurs, intermédiaires, consommateurs.

Sur le plan général, le Service visera donc:

- 1- à mettre à la disposition de tous les cultivateurs, toutes les informations et les connaissances dont ils ont besoin dans l'exploitation rationnelle de leur ferme et l'amélioration de leur condition;
- 2- à rendre le grand public conscient de l'intérêt que représente pour lui l'agriculture.

Dans le contexte de sa réorganisation, le service devra tendre aussi à revaloriser l'information au niveau des autres services du ministère et au niveau des organes de diffusion. Il lui faudra également contribuer, dans une large mesure, à réintégrer l'agriculture dans le contexte économique actuel.

Au niveau des services du ministère, l'Information se revalorisera par la compétence de son personnel et l'efficacité de son travail. L'une et l'autre lui permettront de s'imposer comme un organisme indispensable à la vulgarisation des programmes agricoles et aux enseignements de la direction.

Au niveau des organes de diffusion, l'Information se revalorisera par la qualité de la matière qu'elle mettra à leur disposition et par la régularité de ses contacts avec leurs représentants.

La contribution de l'Information à la revalorisation, dans l'esprit du public, de l'agriculture consistera dans la diffusion de renseignements susceptibles de faire saisir l'influence de l'agriculture sur l'économie de la province.

Pour atteindre ses objectifs, le service de l'Information doit "considérer tous les organes d'information comme autant de moyens de s'acquitter de ses responsabilités avec une efficacité maxima", tel que déjà affirmé dans ce rapport.

#### Les structures

L'idéal serait que le service de l'Information relève d'une autorité représentant les institutions et organismes dont les informations peuvent être utiles aux cultivateurs ou au public en général.

A défaut de pouvoir, en pratique, relever d'une telle autorité, le Comité est d'avis que le service de l'Information doit travailler en étroite collaboration avec un Conseil représentant tous les organismes et institutions s'occupant d'information agricole.

A l'exemple du Conseil des recherches agricoles, celui que préconise le Comité pour l'information devrait posséder sa propre constitution, lui assurant le pouvoir de coordonner les renseignements de ses membres et lui conférant le devoir de les communiquer le plus efficacement possible.

Ce Conseil aurait aussi la tâche d'orienter le travail du service de l'Information dont il relèverait au point de vue exécutif et administratif. Cet organisme devrait être composé d'un nombre limité de membres, des spécialistes triés sur le volet plutôt à cause de l'importance de l'institution à laquelle ils seraient attachés. En d'autres mots, le Comité recommande que la compétence surtout serve de barème dans le choix des membres.

Voici quelques organismes que le Conseil de l'Information devrait représenter et parmi lesquels ses membres devraient être choisis:

- le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation;
- l'ARDA, l'Office des marchés agricoles, la Coopérative Fédérée, l'U.C.C.;
- le ministère des Terres et Forêts;
- les Fermes expérimentales du Québec;
- les Facultés d'agriculture de Laval et McGill;
- la Faculté de génie forestier, l'Ecole de médecine vétérinaire;
- la Faculté de sociologie de Laval;
- les facultés des sciences de Laval et de Montréal (biologie, chimie, etc.)

C'est grâce à cette superstructure que se trouverait réalisée, dans l'optique du Comité, l'intégration des sources au service de l'Information réorganisé. Pour la bonne exécution de son travail, le service comprendrait les cadres suivants:

- 1- à collaborer avec la direction de la radio locale à l'émission régulière de programmes agricoles;

A- Au niveau des organes de diffusion

La division de la presse et de la radio.

La division de la télévision et du matériel audio-visuel.

La division des publications.

La division de la bibliothèque.

La division des expositions.

La division des sections auxiliaires: édition, traduction, révision, renseignements et documentation.

A la tête de chacune de ces divisions devrait être désigné

un chef possédant les qualités requises et qui, en plus de diriger les activités relevant de sa compétence, assisterait le directeur du Service.

Sur le plan de la Province, le service de l'Information sera en mesure de fournir régulièrement du matériel aux organes de diffusion. Pour assurer son efficacité auprès de la presse et de la radio régionales, il faudra songer à établir des centres d'information desservant respectivement un territoire correspondant peut-être à chaque district agronomique. Ces centres seraient sous la direction d'agronomes montrant de réelles aptitudes pour cette fonction. Leur travail consisterait:

- 1- à entretenir les contacts entre les services de l'Information, de la Vulgarisation et les organes régionaux d'information;
- 2- à compléter par de l'information locale, celle d'intérêt général fournie aux organes de diffusion du lieu par le Service;
- 3- à collaborer avec la direction de la radio locale à l'émission régulière de programmes agricoles;

4- à guider le personnel de la division de la télévision et de l'audio-visuel dans la préparation de matériel particulièrement adapté aux besoins des cultivateurs de la région: films, diapositives, photographies, tableaux, dessins, etc.;

5- à aider les agronomes de comté dans la démonstration des sciences et des techniques agricoles: journées d'étude, projection de films, entrevues radiophoniques, etc.

B- Au niveau des sources

Le Comité considère comme essentielle l'intégration complète de l'information au sens défini plus haut et, à cette fin, il recommande que relèvent du service de l'Information tous les employés qui, pour le compte de l'Etat, s'occupent d'informer les cultivateurs et les consommateurs.

Du moins pour ce qui regarde l'information, il faudrait qu'il y ait, entre les dits employés une collaboration étroite, sous l'autorité du service de l'Information, afin que tous les renseignements destinés aux cultivateurs et aux consommateurs leur parviennent par l'entremise d'organes de diffusion s'alimentant à une source unique.

Dans ce rapport, le Comité a déjà attiré l'attention de la direction du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation sur l'importance d'informer régulièrement le consommateur sur la valeur des produits du Québec. Il y revient ici parce qu'il voit dans ce dialogue un moyen pour le service de l'Information d'atteindre l'un de ses objectifs.

Les conditions de succès

Un service de l'Information réorganisé sur les bases précédemment suggérées devra, de l'avis du Comité, assurer les conditions suivantes pour travailler avec succès:

- 1- créer chez tous les scientifiques, tout spécialement chez les agronomes de la Vulgarisation, le désir de communiquer l'information aux vulgarisateurs du service de l'Information;
- 2- avoir un personnel de vulgarisateurs compétents et spécialisés, bien préparés à leur tâche, tel que déjà précisé;
- 3- connaître son directeur dès que la direction du Ministère se sera prononcée sur l'ensemble du plan de réorganisation suggéré, afin que le Comité puisse poursuivre son travail en présence du futur directeur du Service.

Une fois définie l'orientation générale à donner au service de l'Information, le Comité est d'avis qu'il serait probablement peu utile de poursuivre des études détaillées sur les modalités d'exécution - telles celles qui font l'objet de quelques mémoires ci-annexés - sans connaître les opinions du directeur éventuel du Service.

Le Comité préfère donc demeurer à la disposition de la direction du ministère, si tel est son désir, et continuer son travail en étroite collaboration avec le directeur du Service réorganisé.

---

Chapitre II- L'inventaire des résultats

Le Comité tient à souligner qu'il ne disposait pas de

Cinquième partie

L'INFORMATION DANS CERTAINS PERIODIQUES

Parvenir à inventorier les résultats de la publicité éducative innovée, il y a deux ans, par le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, dans La Terre de Chez Nous et le Macdonald Farm Journal, était l'une des tâches confiées au Comité d'Information scientifique et technique.

C'est pour remplir cette partie de son mandat que le Comité tenta d'apprécier la valeur de cette collaboration.

Le point de vue du Comité sur cet aspect de sa mission est exposé dans les pages qui suivent.

Le point de vue du Comité sur cet aspect de sa mission est exposé dans les pages qui suivent. Au cours de l'automne dernier, un questionnaire a été envoyé par ce journal à 1366 de ses abonnés choisis au hasard. L'appréciation des 110 réponses reçues, soit au delà de 10%, porte le Comité à croire que l'information publiée dans La Terre de Chez Nous intéresse.

Si, d'une part, le Comité, à la lumière des renseignements qu'il a analysés, conclut que les quatre pages du ministère dans le journal de l'U.C.C., sont d'un intérêt manifeste pour les abonnés, il souligne d'autre part que la matière et sa présentation pourraient être améliorées. Il faudrait soigner davantage les illustrations, abrégier les articles techniques et les couper de sous-titres plus nombreux.

Afin que la direction du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation puisse se faire une opinion plus exacte de l'intérêt de son information dans La Terre de Chez Nous, le Comité recommande que le service de l'Information, une fois réorganisé, fasse enquête lui-même

## Chapitre 11- L'inventaire des résultats

Le Comité tient à souligner qu'il ne disposait pas de critère d'appréciation susceptible de le renseigner exactement sur l'opinion des lecteurs de La Terre de Chez Nous et du Macdonald Farm Journal, en regard de l'information diffusée par le ministère, dans ces organes d'information. Le temps ne lui a pas permis, non plus, de confier à une agence spécialisée les travaux de sondage dont l'analyse des résultats aurait pu le conduire à des conclusions précises.

### Le barème d'appréciation

Dans les circonstances, le Comité a considéré les résultats compilés d'une enquête faite par La Terre de Chez Nous, selon le procédé de sondages généralement utilisé dans ces cas. Au cours de l'automne dernier, un questionnaire a été envoyé par ce journal à 1366 de ses abonnés choisis au hasard. L'appréciation des 140 réponses reçues, soit au delà de 10%, porte le Comité à croire que l'information publiée dans La Terre de Chez Nous intéresse.

Si, d'une part, le Comité, à la lumière des renseignements qu'il a analysés, conclut que les quatre pages du ministère dans le journal de l'U.C.C., sont d'un intérêt manifeste pour les abonnés, il souligne d'autre part que la matière et sa présentation pourraient être améliorées. Il faudrait soigner davantage les illustrations, abrégé les articles techniques et les couper de sous-titres plus nombreux.

Afin que la direction du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation puisse se faire une opinion plus exacte de l'intérêt de son information dans La Terre de Chez Nous, le Comité recommande que le service de l'Information, une fois réorganisé, fasse enquête lui-même

RECOMMANDATIONS

par les méthodes qu'il jugera appropriées.

L'usage du matériel

Le Comité s'est demandé si le matériel publié dans La Terre de Chez Nous devrait être exclusif à ce journal ou distribué à tous les organes de diffusion.

A l'unanimité les membres ont conclu que cette information devrait être accessible à tous les organes intéressés.

Le "MacDonald Farm Journal"

Le Comité ne disposait pas davantage de barème d'appréciation de la valeur de l'information publiée dans le MacDonald Farm Journal. Selon quelques témoignages de sources sérieuses, il appert que cette information éditée en anglais suscite un réel intérêt chez le lecteur anglophone, qu'il soit du Québec ou des autres provinces.

Grâce à l'information publiée dans ce mensuel, le public anglophone de tout le Canada a l'avantage de connaître la pensée agricole de l'état du Québec, telle qu'exprimée par le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

---

(1) Cf. p. 11 de ce rapport.  
(2) Cf. p. 13 de ce rapport.  
(3) Cf. p. 58 et 59 de ce rapport.  
(4) Cf. p. 11 et 69 de ce rapport.

## R E C O M M A N D A T I O N S

Après avoir considéré le problème de l'information sous ses divers aspects, le Comité en est venu aux conclusions suivantes. Il les présente sous forme de recommandations qu'il soumet à l'autorité compétente.

### RECOMMANDATIONS GENERALES

#### Les objectifs

Que l'on attribue à l'information agricole un rôle qui soit à la taille de l'importance (1) qu'il faut lui reconnaître dans le contexte actuel de l'économie agricole et, à cette fin:

- a) qu'elle vise à mettre à la disposition de tous les cultivateurs, toutes les informations et les connaissances dont ils ont besoin dans l'exploitation rationnelle de leur ferme et l'amélioration de leur condition (2);
- b) qu'elle rende le grand public conscient de l'intérêt que représente pour lui l'agriculture (3);
- c) que soient incluses dans les objectifs généraux de l'information la commercialisation, la vente et la consommation des produits de la ferme (2);
- d) que l'on prenne les dispositions nécessaires pour revaloriser l'information au niveau des autres services du ministère et au niveau des organes de diffusion (3);
- e) que pour atteindre ses objectifs, le service de l'Information considère tous les organes d'information comme autant de moyens de s'acquitter de ses responsabilités avec une efficacité maxima(4).

---

(1) Cf. p. 11 de ce rapport.

(2) Cf. p. 10 de ce rapport.

(3) Cf. p. 68 et 69 de ce rapport.

(4) Cf. p. 11 et 69 de ce rapport.

### Les structures

Que l'on prévoie des structures souples et évolutives qui permettent à l'information agricole de s'adapter au rythme des besoins changeants de la diffusion. En conséquence le Comité recommande:

#### A- Au niveau de l'autorité:

- a) la création d'un Conseil permanent de l'information, représentant tous les organismes et institutions s'occupant d'information agricole (1);
- b) que l'on prévoit pour ce Conseil un statut égal ou équivalent à celui du Conseil des recherches agricoles (1);
- c) que l'on considère la possibilité que le service de l'Information relève de ce Conseil et, si la chose est irréalisable:
- d) que le service de l'Information opère en étroite collaboration avec un tel organisme d'orientation relevant du Service au point de vue exécutif et administratif (1).
- e) que par l'institution de ce Conseil d'orientation se réalise l'intégration indispensable des sources de renseignements au service de l'Information (1)

---

(1) Cf. p. 69 et 70 de ce rapport.

B- Au niveau des organes de diffusion

Pour assurer l'intégration nécessaire de la diffusion, le Comité recommande:

a) Sur le plan de la province (1):

que le service de l'Information comprenne les divisions suivantes:

- la presse et la radio
- la télévision et le matériel audio-visuel
- les publications
- la bibliothèque
- les expositions agricoles
- les sections auxiliaires: édition, traduction, revision, renseignements et documentation.

b) Sur le plan des régions (2):

- aa) que soient créés des centres d'information desservant respectivement un territoire correspondant à peu près à chaque région agronomique ou économique;
- bb) que ces centres relevant du service de l'Information soient sous la responsabilité immédiate d'agronomes de comté ayant de réelles aptitudes pour cette fonction;
- cc) que les agronomes désignés comme agents régionaux d'information aient pour tâche principale de collaborer avec les organes locaux dans la diffusion de l'information

(1) Cf. p. 72 de ce rapport.

(2) Cf. rapport.

---

(1) Cf. p. 71 de ce rapport.

(2) Cf. p. 25, 71 et 72 de ce rapport.

L'exécution RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES

Que tous les moyens soient mis en oeuvre pour que le service de l'Information, une fois réorganisé sur les bases précédemment recommandées, assure dans l'exécution de son travail toutes les conditions essentielles à son succès, notamment:

- a) que relèvent du service de l'Information tous les employés qui, pour le compte de l'Etat, s'occupent de renseigner les cultivateurs par le moyen des organes d'information;
- b) que se crée chez les scientifiques, tout spécialement chez les agronomes du service de la Vulgarisation, le désir de communiquer l'information aux rédacteurs du service de l'Information (2);
- c) que le dit Service ait un personnel de rédacteurs compétents et spécialisés, bien préparés à leur tâche (2);
- d) que soit désigné le directeur du service de l'Information, dès que la direction du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation se sera prononcée sur l'ensemble du plan de réorganisation suggéré, afin que le Comité puisse poursuivre son travail en présence de celui qui sera chargé de diriger le Service (2).

---

(1) Cf. p. 72 de ce rapport.

(2) Cf. p. 73 de ce rapport.

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES

Le personnel (1)

Le Comité insiste de façon spéciale sur le problème extrêmement grave du recrutement et de la préparation des rédacteurs agricoles. Son enquête a mis en lumière plusieurs lacunes auxquelles il est urgent de remédier le plus tôt possible. Il recommande:

- a) que le directeur du service de l'Information soit un journaliste agricole de carrière;
- b) que les rédacteurs de la division actuelle de l'Information soient utilisés, dans le cadre de la réorganisation du Service, au meilleur de leurs aptitudes et de leurs capacités, en leur assignant des tâches auxquelles leur expérience les a préparés;
- c) que s'il existe un besoin immédiat de compléter le personnel des rédacteurs, le fait de ne pas être agronomes ne soit pas un obstacle à l'engagement de vulgarisateurs d'expérience possédant compétence dans le domaine agricole;
- d) qu'à l'avenir le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation exige des rédacteurs du service de l'Information une préparation universitaire complémentaire à celle des scientifiques, soit une majeure en journalisme et une mineure en sciences, ou l'équivalent;

---

(1) Cf. p. 13-14-43

e) qu'en attendant l'existence chez nous d'institutions

de journalisme agricole, des mesures soient prises pour faciliter la spécialisation à Cornell, des gradués des Facultés des Lettres et des Sciences Sociales, en journalisme agricole;

f) qu'avant que cette initiative puisse porter fruit, les

rédacteurs de l'Etat puissent suivre des cours spéciaux en journalisme agricole et visiter des centres d'information bien organisés, tel celui du Vermont, ou que tout au moins ils aient à leur disposition un manuel tel que "Getting Information to Farm Families", de l'Université de l'Illinois.

Non seulement le Comité insiste sur l'importance de la formation des journalistes agricoles, mais il souligne aussi la nécessité pour les rédacteurs au service de l'Etat, de consacrer tout leur temps aux activités accrues découlant de l'expansion de l'Information, au Ministère. A cette fin il recommande:

que dorénavant aucune aide sous forme de prêt de

personnel, à temps partiel ou complet, ne soit

consentie aux dépens de l'Information et au profit

d'associations agricoles ou d'organismes para-agri-

coles, à moins qu'elle ne fasse l'objet d'une entente

bien définie quant à la durée et aux conditions du

prêt (1);

---

(1) Cf. p. 19-20 de ce rapport.

(1) Cf. p. 26-27 et 10 de ce rapport.

### La bibliothèque (1)

Vu le rôle important que remplit une bibliothèque, comme source de renseignements, dans un service d'Information, le Comité, dans le but de permettre aux rédacteurs agricoles ainsi qu'au personnel du ministère de tirer un meilleur parti de la bibliothèque existante, recommande:

- a) que pour pallier aux inconvénients majeurs qui résultent, pour le personnel, les visiteurs et le matériel, de l'exiguïté des locaux actuels, la bibliothèque soit aménagée dans une pièce plus vaste, ou que du moins des mesures temporaires soient prises pour assurer dans le plus bref délai possible l'extension des locaux actuels;
- b) que soit accéléré le classement en cours du matériel, surtout à la section des livres;
- c) qu'un documentaliste soit attaché au personnel du Service avec fonctions de rechercher, de sélectionner, de résumer et de diffuser toute publication d'intérêt particulier pour les vulgarisateurs agricoles;
- d) que le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, en raison de ses responsabilités en matière de bibliothéconomie agricole, voie à ce que quelques scientifiques se spécialisent en cette science afin qu'à l'avenir des candidats possédant les aptitudes requises accèdent au poste de bibliothécaire.

---

(1) Cf. p. 26-27 et 46 de ce rapport

(2) Cf. p. 26-27 et 61 de ce rapport.

(3) Cf. p. 26-61 et 62 de ce rapport.

### Les publications (1)

Au sujet des publications le Comité recommande:

- a) qu'un inventaire soit fait des publications existantes et que soient retirées de la circulation celles qui ne sont plus à jour;
- b) qu'après s'être informé de ce qui se fait ailleurs en ce domaine - au Vermont, par exemple - soient utilisés, après traduction et, si nécessaire, après adaptation, tous les imprimés pouvant être utiles dans Québec;
- c) que soit relancée l'édition des publications en faisant ample usage des procédés modernes d'impression, aux points de vue couleurs, illustrations, typographie, en tenant compte de leur utilisation possible par la télévision;
- d) que soient uniformisés les formats pour chaque genre de publications: bulletins, circulaires, dépliants, etc.
- e) que l'on tende vers l'impression de petites brochures de préférence aux bulletins élaborés;
- f) que soient comblées au plus tôt les lacunes existantes, surtout dans les domaines de l'aviculture, de l'industrie porcine, de l'apiculture et des animaux de boucherie.

### La télévision (2)

A cause de l'importance prise par la télévision comme organe de diffusion et du retard qu'accuse en ce domaine le service de l'Information, le Comité insiste pour que le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation

---

(1) Cf. p. 26-27 et 64 de ce rapport.

(2) Cf. p. 26-61 et 62 de ce rapport.

se lance, sans plus de retard, dans la production de matériel utile à la télédiffusion de l'information agricole. A cette fin il recommande:

- a) qu'une attention spéciale soit portée à la télédiffusion de l'information agricole, ainsi qu'à la préparation du matériel nécessaire à cette fin;
- b) que le service de l'Information exploite directement ou en coopération avec d'autres organismes, toutes les possibilités de collaboration avec la Société Radio-Canada et les postes privés, pour l'organisation d'émissions agricoles télévisées.

Le matériel audio-visuel (1)

Le Comité est d'avis que l'Information fasse une large place au matériel audio-visuel comme moyen de diffusion et mette à la disposition des agronomes-vulgarisateurs, les moyens nécessaires pour qu'ils l'utilisent. Dans ce but, le Comité recommande:

- a) que les agronomes-vulgarisateurs soient équipés progressivement de matériel audio-visuel, en commençant par pourvoir du matériel essentiel les bureaux régionaux ou tout autre centre stratégique;
- b) qu'en collaboration avec le service de la Vulgarisation, soit dressée une liste du matériel nécessaire, et que soit élaboré un système efficace de distribution;
- c) que relèvent du service de l'Information la fabrication, l'achat et le contrôle de tout matériel audio-visuel quel que soit l'usage auquel il sera destiné.

---

(1) Cf. p. 26-62 et 63 de ce rapport.

### Les expositions (1)

Comme la participation du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation aux expositions agricoles - exhibits et kiosques - est un moyen de diffuser l'information, le Comité, dans le but d'intégrer logiquement toutes les formes de diffusion dans un même Service, recommande:

que la division des expositions agricoles soient annexée au service de l'Information.

### L'édition (2)

Dans le but de libérer les rédacteurs de l'information de tout travail de mise en pages et de leur permettre de consacrer la totalité de leur temps à la rédaction, le Comité recommande:

- a) que tout travail de mise en pages relève de la section de l'édition;
- b) qu'un troisième prote soit engagé pour permettre au personnel de cette section d'assumer des tâches nouvelles.

### La valeur de l'information (3)

Pour que le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation puisse se faire une opinion aussi juste que possible de la valeur de son information agricole dans La Terre de Chez Nous et le MacDonald Farm Journal, le Comité recommande:

que le service de l'Information fasse enquête lui-même par le moyen qu'il jugera le plus approprié.

- 
- (1) Cf. p. 64 et 65 de ce rapport.
  - (2) Cf. p. 27 et 66 de ce rapport.
  - (3) Cf. p. 75 et 76 de ce rapport.

LISTE DES MEMBRES

NOUS SOUMETTONS RESPECTUEUSEMENT TOUTES CES  
CONSIDERATIONS A L'ATTENTION DE L'HONORABLE  
ALCIDE COURCY, AGRONOME, MINISTRE DE L'AGRI-  
CULTURE ET DE LA COLONISATION.

*Bertrand Forest*  
Bertrand Forest, président

*Armand Bérubé*  
Armand Bérubé

.....  
Alphonse Lapointe

*Paul-Henri Lavoie*  
Paul-Henri Lavoie

*Moïse Cossette*  
Moïse Cossette

*Léopold Bourque*  
Léopold Bourque

*Mark W. Waldron*  
Mark W. Waldron

Le secrétaire

*Jean-Baptiste Roy*  
Jean-Baptiste Roy

Québec, 20 mars 1963

LISTE DES MEMOIRES

Gauthier, Georges

La télévision et la propagande agricole.

Lapointe, J.-Alphonse

Projet de programme radiophonique agricole.

Lapointe, J.-Alphonse

Nouvelle structure du service de l'Information.

Paiement, J.-Roger

L'usage de programmes télévisés pour une meilleure diffusion des renseignements agricoles.

Vincent, Gérard

Notes relatives aux périodiques agricoles.

DOCUMENTATION GENERALE CONSULTEE

Bellet, J.

Comment les vulgarisateurs doivent rédiger un article de presse. Revue Fatis, vol. V, no 6, 1958.

Bethleem, L.

La presse.

Bouchard, André

Facteurs qui limitent l'intérêt des cultivateurs aux réunions agricoles. Agriculture, vol. XIX - 1962.

Canada Department of Agriculture

Report on information in agriculture. Recommendations for a public information policy in the Canada Department of Agriculture.

Cremers, M. et A. Leblanc

Notes sur l'agriculture gestionnaire.

Fatis - Nov.-déc. 1955

Absent pour la matinée.

Gagnon, Jean-Louis

Le journalisme agricole: vocation ou accident?  
Conférence à l'ACRA, fév. 1963.

Gosselin, Lucien

Trop de cultivateurs trop pauvres.

Habel, Walter

Faites-les écouter, regarder et écrire.  
Revue Fatis, vol. IV, no 6, 1957.

Hurteau, Philippe

La coopération dans le domaine de la rédaction.  
Conférence à l'ACRA, nov. 1958.

La Banque Royale du Canada.- Bulletins mensuels

Le style dans nos écrits. Mars 1959.  
La rédaction d'un article. Août 1953.  
Comment se documenter. Août 1954.

Kjelsen, L. Grimelund

Comment utiliser au mieux les auxiliaires audio-  
visuels. Revue Fatis, vol. III, no V-1956.

Lapointe, J.-Alphonse

Conclusion d'une semaine d'étude sur la télévision  
agricole.  
Pour une meilleure utilisation agricole de la radio  
et de la télévision.  
Télévision et vulgarisation agricole.  
Agriculture vol. XVIII - 1961.

Lapointe, J.-Alphonse

La formation professionnelle des vulgarisateurs  
agricoles.  
Agriculture vol. XIX - 1962.

Larocque, Gustave

Extraits d'une "Etude de la radio et de la télévision  
rurales aux Etats-Unis".

Ministère de l'Agriculture de la province de Québec

Rapport pour l'année finissant le 31 mars 1962.

Ministère de l'Agriculture du Canada

Etude spéciale des foyers ruraux de l'Ontario.  
Division de l'Information.

Neuvy, A

Il préférerait vous l'entendre dire. Réflexions sur la vulgarisation par la radio. Revue Fatis, vol. V, no 2, 1958.

Ontario Department of Agriculture

A look at the information section.

Page, Dr Walter H.

Address to chiefs of bureaus Department of Agriculture Cornell University.

Read, Hadley

Getting Information to Farm Families.

Services d'information du Royaume-Uni

La presse en Angleterre.

Street, A.G.

Farming on the air.

University of Vermont's College of Agriculture

A quick look at the Information program of ...

Van Den Ban, A.W.

Research in the field of advisory work.

Deuxième partie

L'organisation de l'information..... 19

Chap. 3 - L'information au Québec..... 20

A- Le personnel..... 20

B- Commentaires..... 20

C- La presse..... 22

D- La radio..... 22

E- Les renseignements et publications..... 23

F- L'édition..... 23

Table des matières

	Page
Arrêté ministériel.....	1
Liste des membres du Comité.....	3
Message de présentation.....	4
Introduction.....	5
<u>Première partie</u>	
Considérations générales.....	8
Chap. 1 - L'information agricole.....	8
A- Recherche de définitions.....	8
B- Les buts de l'information.....	10
C- L'importance de l'information.....	11
Chap. 2 - Les rédacteurs de l'information.....	12
A- La formation.....	13
B- Les qualités requises.....	14
C- Les principes de travail du rédacteur.....	15
D- Les conditions de travail du rédacteur.....	17
<u>Deuxième partie</u>	
L'organisation de l'information.....	19
Chap. 3 - L'information au Québec.....	20
A- Le personnel.....	20
B- Commentaires.....	20
C- La presse.....	22
D- La radio.....	22
E- Les renseignements et publications.....	23
F- L'édition.....	23

	Page
G- La bibliothèque.....	23
Constatations du Comité.....	24
A- La presse.....	25
B- La radio.....	25
C- Les publications.....	26
D- L'édition.....	27
E- La bibliothèque.....	27
Chap. 4 - L'information en Ontario.....	29
Les sources de renseignements.....	29
La radio.....	30
La télévision.....	31
Les nouveaux services.....	31
L'enseignement.....	32
Commentaires.....	33
Chap. 5 - L'expérience du Vermont.....	34
A- Les activités.....	34
La responsabilité et le personnel.....	34
L'influence éducative.....	34
La presse.....	35
La radio.....	36
La télévision.....	36
Les publications.....	37
Le matériel visuel .....	37
L'apprentissage.....	37
B- Commentaires sur l'expérience du Vermont....	38
L'intégration.....	38
L'état d'esprit.....	39
Le rôle des agronomes de comté.....	39

Troisième partie

	Page
La nature de l'information agricole.....	41
Chap. 6 - Les principes.....	42
Chap. 7 - Les sources de l'information.....	44
La politique du Ministère.....	44
Les services du Ministère.....	45
Les organismes d'Etat et les institutions.....	45
Les enquêtes et les commissions d'étude.....	46
La bibliothèque.....	47
La nouvelle.....	48
Les renseignements de l'extérieur.....	49
Chap. 8 - La rédaction et ses ressources.....	50
Le communiqué.....	50
L'article.....	51
Le reportage.....	52
L'entrevue.....	53
Le courrier.....	53
Les autres formes d'information.....	54
Chap. 9 - Les procédés de communication.....	55
A- La presse.....	55
Le quotidien.....	56
La presse régionale.....	57
Les périodiques.....	58
B- La radio.....	59
C- La télévision.....	61
D- Les auxiliaires audio-visuels.....	62
E- Les publications.....	64

	Page
F- Les expositions .....	64
G- Les organes divers d'information .....	65
La traduction .....	65
L'édition .....	66
Les renseignements .....	66

Quatrième partie

L'orientation de l'information .....	67
Chap. 10 - Le plan général de réorganisation .....	68
Les objectifs .....	68
Les structures .....	69
A- Au niveau des organes de diffusion .....	71
B- Au niveau des sources .....	72
Les conditions de succès .....	73

Cinquième partie

L'information dans certains périodiques .....	74
Chap. 11 - L'inventaire des résultats .....	75
Le barème d'appréciation .....	75
L'usage du matériel .....	76


RECOMMANDATIONS

Recommandations générales .....	77
Les objectifs .....	77
Les structures .....	78
A- Au niveau de l'autorité .....	78
B- Au niveau des organes de diffusion .....	79
Sur le plan de la province .....	79
Sur le plan des régions .....	79

	Page
L'exécution .....	80
Recommandations spécifiques .....	81
Le personnel .....	81
La bibliothèque .....	83
Les publications .....	84
La télévision .....	84
Le matériel audio-visuel .....	85
Les expositions .....	86
L'édition .....	86
La valeur de l'information .....	86
Signatures .....	87
Mémoires .....	88
Documentation générale .....	88
Table des matières .....	91



okkeeper

  
Deacidification for Libraries and Archives  
November 2008

BNQ



C 000 161 805



161805